

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES  
D'AVALLON

2<sup>me</sup> ANNÉE. — 1860.

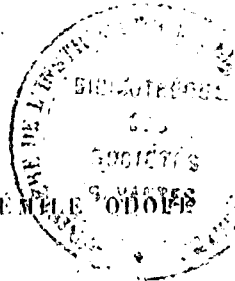


AVALLON

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE ÉMILE ODOLIN

44, GRANDE-RUE, 44.

MDCCCLXI.



**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON**

---

2<sup>e</sup> ANNÉE. — 1860.

---

**LISTE**

DES

**MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ**

---

**MEMBRES HONORAIRES.**

**MM.** le Sous-Préfet, président d'honneur.  
Le Maire.  
L'Archiprêtre curé de Saint-Lazare d'Avallon.  
Le Curé de Saint-Martin d'Avallon.  
Le Président du Tribunal civil.

**MEMBRES TITULAIRES.**

**MM.**

**ALLOURRY** Théodore, propriétaire à Avallon.  
**BARBE** Henri (l'abbé), vicaire de Saint-Martin d'Avallon.  
**BARDIN** Alfred, professeur au collège.

**BAUDENET** Robert, propriétaire à Avallon.

**BAUDOUIN** Paul, architecte à Avallon.

**BÉTHERY DE LA BROSSE** Théodore, président du tribunal civil, à Avallon.

**BERTIER** (le comte de) Alphonse, à Sauvigny-le-Bois.

**BIDAULT** Adolphe, juge d'instruction à Avallon.

**BIDAULT** Émile, à Avallon.

**BLANC** Octave, sous-préfet à Avallon.

**CHARMASSE** (de) Anatole, à Avallon.

**CHARMASSE** (de) Arthur, à Avallon.

**COMPAGNOT** Édmond, à Avallon.

**COUARD** (l'abbé), curé d'Asquins.

**COUTURAT-ROYER**, banquier à Avallon.

**DEGOUVENAIN** Léon, avocat à Avallon.

**DEGOUVENAIN** Louis, archiviste paléographe.

**DENESVRE DE DOMECEY** (de) Auguste, maire à Domecey-sur-le-Vault.

**DESFOURNEAUX** Jules, à Vézelay.

**DESTUTT D'ASSAY** (le comte) Gustave, à Tharoiseau.

**DESTUTT D'ASSAY** Charles, à Tharoiseau.

**DESTUTT D'ASSAY** Henri, à Tharoiseau.

**DESTUTT D'ASSAY** Léonce, à Tharoiseau.

**DODOZ** Camille, juge-suppléant à Avallon.

**DORNAU** Frédéric, propriétaire à Maison-Dieu.

**DUTARTRE** Charles (l'abbé), curé de Vignes.

**FLANDIN** Charles, docteur en médecine à Cure.

**GAGNIARD** Edmi père, docteur en médecine à Avallon.

**GAGNIARD** Edmi fils, idem.

**GALLY** Michel (l'abbé), aumônier du collège à Avallon.

**GAND** Alphonse, sous-inspecteur des forêts à Avallon.

**GARIEL** Ernest, propriétaire industriel à Vassy-lès-Avallon.

**GARNUCHOT** Charles, idem.

**GARNUCHOT** Ferdinand, idem.

- GONTARD Joseph, maire à Domecy-sur-Cure.  
 GUILLIÉ, à Vézelay.  
 HÉLIE Auguste, négociant à Avallon.  
 HENRY Waast (l'abbé), curé doyen de Quarré.  
 JORDAN Gabriel, avocat à Avallon.  
 JORDAN Hippolyte, propriétaire au Vault.  
 MINARD Jean, curé de Pontaubert.  
 MOREAU François, licencié-ès-sciences, professeur de mathématiques au collège d'Avallon.  
 ODOBÉ Émile, imprimeur à Avallon.  
 PERROUX Charles, professeur au collège d'Avallon.  
 PESLIER Jean, professeur au collège d'Avallon.  
 PETIT Ernest, propriétaire à Vausse.  
 POULIN Frédéric, licencié ès-lettres à Avallon.  
 RAGON, agent-voyer d'arrondissement à Avallon.  
 RAUDOT Réglois, ancien représentant, à Orbigny.  
 RAVISY Henri, maire du Vault.  
 RAYNAUD Eugène, organiste de l'église Saint-Lazare d'Avallon.  
 RICHARD Félix, agent général de l'*Abeille* à Avallon.  
 SCHMITT Stanislas, professeur de rhétorique au collège.  
 SEUREAU, docteur en médecine à Vézelay.  
 TRÉBONS (le vicomte de), propriétaire à Avallon.  
 VAULGRENANT (de) Gustavé, propriétaire au Vault.

## MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

- D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, archiviste de l'Aube à Troyes.  
 BAUDIAU, curé de Dun-lès-Places (Nièvre).  
 BOUËSNEL, ancien ingénieur des mines à Namur.  
 BOUCHARDAT, professeur à la Faculté de médecine de Paris.

VI MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES.

BRÉVILLE (de), substitut à Pontoise, ancien substitut d'Avallon.

DESPLACES DE CHARMASSE, vice-président de la Société Éduenne à Autun.

GOURJU, chef d'institution à Dijon, ancien professeur de philosophie.

LAUREAU, directeur du petit séminaire d'Auxerre.

MAGNIEN, principal du collège d'Autun, ancien principal du collège d'Avallon.

MARCHAND, conservateur du cabinet d'histoire naturelle à Dijon.

MEUNIER Camille, sous-préfet d'Épernay, ancien sous-préfet d'Avallon.

PERRASSE (l'abbé), curé de Saint-André-en-Morvand.

POULIN Albert, professeur au petit séminaire à Auxerre.

RAGON, ancien inspecteur général des études.

RAVISY, ingénieur au Blanc (Indre).

ROSSIGNOL, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon.

SOULTRAIT (le comte de), vice-président de la Société Nivernaise.

VIBRAYE (le marquis de), à Paris.

VILLEFOSSE (de), archiviste paléographe, à Paris.

---

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

La Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

La Société archéologique, à Sens (Yonne).

La Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).

La Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, à Nevers (Nièvre).

MEMBRES DU BUREAU :

*Président.*

M. l'abbé GALLY.

*Vice-Président.*

M. MOREAU.

*Secrétaires.*

MM. Edmi GAGNIARD père.  
Gabriel JORDAN.

*Trésorier.*

M. Robert BAUDENET.

*Archiviste.*

M. BAUDOIN.

*Membres de la Commission d'examen des travaux lus à la  
Société.*

MM. GONTARD.  
POULIN.  
SCHMITT.

---

# RAPPORT

## SUR L'ÉTAT ET LES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON EN 1860.

PRÉSENTÉ A LA SÉANCE DU JEUDI 14 FÉVRIER 1861,

Par M. Gabriel JORŪAN, Secrétaire.



MESSIEURS,

Les espérances que je vous avais fait concevoir dans mon compte-rendu de l'année dernière se sont réalisées. Nous pouvons aujourd'hui constater un succès rapide et nous féliciter des encouragements que l'on n'a pas cessé de donner à notre entreprise. La participation directe d'un grand nombre à tout ce qui peut contribuer à l'extension de notre Société, à sa prospérité matérielle et à l'accroissement des travaux est pour elle un gage assuré de durée et lui promet de sérieux résultats. Nous avons à faire de nombreuses et curieuses recherches, et plus nous compterons dans notre sein d'hommes de bonne volonté, plus notre Société grandira et méritera de prendre rang parmi ces compagnies d'hommes studieux qui apportent à la science un tribut modeste, il est vrai, lorsqu'il est pris à part, mais dont les travaux finissent par former un ensemble de documents importants pour l'histoire et la statistique d'un pays.

Est-il besoin de vous le dire, Messieurs ? L'histoire de l'Avallonnais est presque toute à faire et il faudra bien du temps et de la persévérance pour arriver à en réunir seulement les matériaux. Cependant, ne trouverai-je pas parmi vous des contradicteurs à cette affirmation ? L'histoire d'une contrée aussi limitée que la nôtre est-elle véritablement si riche que vous l'annoncez, me diront peut-être quelques-uns d'entre vous ? Pour leur répondre, je pourrais les renvoyer à l'étude de nos monuments religieux, des églises de Vézelay, de Saint-Père, d'Avallon, de Montréal, de Pontaubert, que j'appellerai en me servant des expressions d'un illustre orateur, parlant d'autres lieux et d'autres édifices, *un témoignage vivant de la foi qui anima toute une grande époque de notre histoire nationale, des œuvres vraiment grandes, des œuvres populaires pour l'exécution desquelles l'élan des hommes s'était communiqué aux choses, les chars se mouvaient d'eux-mêmes, au point qu'on eût dit que l'esprit de vie était dans les roues.* Mais, me dira-t-on encore, tout ne doit pas se borner à l'étude des monuments anciens. Sans doute ; aussi, j'ai parlé de la statistique de nos contrées : à ce sujet, j'ose inviter tous les membres à consulter d'autres pièces et surtout à jeter un coup-d'œil sur les archives de notre ville. Là, sans sortir de chez eux, ils trouveront de nombreux éléments d'études. Messieurs, nos annales sont plus fécondes qu'on ne le pense. Vous pourrez y cueillir d'abondantes gerbes, et lorsque vous nous les présenterez, nous les recueillerons avec bonheur.

C'est ce que nous avons déjà fait. Le Bulletin qui a paru l'an dernier, contenait un certain nombre de travaux dont les éléments avaient été en partie fournis par nos archives municipales. D'autres, intéressants à divers points de vue, y ont figuré avec honneur, et malgré son exiguité, notre premier recueil a été accueilli avec une

bienveillance marquée par toutes les Sociétés savantes auxquelles nous l'avons adressé. Je ne puis oublier de mentionner ici l'hommage que M. Arthur de Charmasse a bien voulu faire à la Société de l'élégant cachet qui orne la première page de notre Bulletin. Ce cachet, qu'il a dessiné lui-même et fait reproduire par la gravure, nous montre la vieille tour d'Avallon avec la devise : *Esto nobis, Domine, turris fortitudinis*. Il rappellera à tous que la *Société d'Études* est bien et veut rester une Société avallonnaise, et que nos travaux habituels doivent, suivant l'expression de notre honorable Président, franchir le moins possible les horizons de notre cité.

Tous les mémoires lus aux séances de la Société en 1859, n'ont pu être imprimés dans notre recueil. Comme vous le savez, quelques auteurs n'ayant donné dans le cours de cette année que la première partie de leurs articles, la publication a dû en être ajournée. Il en est d'autres qui ont tenu à ne pas livrer à l'impression des travaux que leur modestie empêchait de regarder comme assez complets. Parmi ceux-là j'en citerai un surtout que nous avons le regret de ne pouvoir pas même insérer dans le Bulletin qui va bientôt paraître. Je veux parler de la Notice que M. Baudouin vous a lue en 1859 sur l'église Saint-Pierre-Saint-Lazare d'Avallon. Il eût été bien à désirer que cette Notice, qui présente un intérêt actuel, puisque les travaux de restauration de cette Eglise vont bientôt commencer, fût entre les mains de tous les membres de la Société. Mais l'auteur de ces précieuses recherches tient à ne pas esquisser seulement quelques traits de l'unique monument de notre ville, si curieux encore malgré tant de ruines; et l'étude approfondie qu'il en va faire assure à notre Société de nouveaux et consciencieux travaux et à notre Bulletin de l'année prochaine, un tableau complet de toutes les richesses archéologiques de

cet antique édifice, si affreusement mutilé, encore plus par trois siècles de vandalisme que par les coups sacrilèges du marteau révolutionnaire.

J'arrive maintenant à parler des travaux qui vous ont été présentés dans le cours de l'année dernière. A la séance du mois d'avril, M. l'abbé Henry vous a donné lecture de la suite de son mémoire sur les *tombeaux de Quarré*. Dans la même séance, je vous ai communiqué un aperçu rapide sur *l'administration municipale des cités sous les Romains et le régime féodal*, travail que j'ai fait suivre de quelques pages sur la *formation des communes en France*.

Je vous ai aussi présenté un mémoire sur la *forme qui était suivie pour l'élection des officiers municipaux de la ville d'Avallon de 1500 à 1789*, et sur les *attributions spéciales de chacun des fonctionnaires de la ville*. A la séance de juin, M. Edmi Gagniard père a fait part à la Société d'intéressantes recherches comparatives sur la *qualité des eaux de trente-deux fontaines d'Avallon et des environs*. Vous avez ensuite entendu la lecture d'un travail important de M. l'abbé Couard, curé d'Asquins, sur les *dépendances ecclésiastiques de l'abbaye de Vézelay*. Puis vous avez reçu communication de quelques fragments d'un ouvrage que M. Frédéric Poulin a fait imprimer depuis et dans lequel il a raconté avec tout le charme et le talent que vous lui connaissez, *la vie de madame Ralle*. A côté de cette modeste institutrice, nos grands hommes de guerre ont eu aussi leur histoire. Dans une brillante notice, M. Raudot vous a retracé quelques traits de *la vie des maréchaux de Chastellux, Vauban et Davout*, dont les noms illustres dans toute la France sont particulièrement populaires dans notre contrée. M. Adolphe Bidault vous a lu ensuite sur *le maréchal de Vauban* une pièce de vers sérieuse et sentie que vous avez entendue

avec le plus vif intérêt ; il en a été de même d'un document assez piquant composé par un auteur anonyme sur *le père du grand Vauban*, et qui vous a été communiqué par M. Frédéric Poulin. Aux séances d'août et d'octobre, je vous ai donné communication d'une statistique de 1666 que j'ai recueillie aux archives de la Côte-d'Or, et dans laquelle se trouvent relatés avec détails *l'état et l'importance des communautés d'habitants qui formaient l'ancien bailliage d'Avallon*. Puis M. Baudouin vous a fait lecture d'un travail sur les *lutes* qui eurent lieu dans le quinzième siècle *entre Charles-le-Téméraire, dernier duc de Bourgogne, et les Avallonnais*. Enfin et pour compléter les travaux de notre deuxième année, vous avez entendu dans la séance de décembre une note intéressante de M. Moreau sur une *voie romaine découverte dans la direction de l'ancienne route d'Avallon à Chastellux* ; une dissertation de M. l'abbé Couard sur *l'emplacement le plus probable où saint Bernard a prêché la seconde croisade* ; et, en dernier lieu, un compte-rendu de M. Bardin touchant les acquisitions faites par le *Médailleur d'Avallon en 1860*.

Tel a été, Messieurs, l'ensemble des travaux qui vous ont été présentés.

Mais là ne devaient pas se borner les études de la Société : M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes lui a demandé son concours pour le *Dictionnaire géographique* et pour le *Répertoire archéologique des communes de France*. Nous nous sommes empressés de déférer au désir de M. le Ministre. Des commissions ont été désignées pour chaque canton de notre arrondissement à l'effet de réviser un travail préalable des instituteurs et de faire de nouvelles recherches. Quant au Dictionnaire géographique, la Société enverra à M. Quantin, archiviste du département de l'Yonne, tous les documents qu'elle aura pu recueillir à ce sujet.

Vous avez admis dans le cours de l'année 1860 dix-huit membres nouveaux, ce qui porte à soixanté, le nombre de nos membres, tant honoraires que titulaires. Mais si la Société s'est enrichie d'acquisitions précieuses, elle a eu à s'affliger du départ de MM. Meunier, sous-préfet, et Onfroy de Bréville, substitut du procureur impérial, appelés à remplir leurs fonctions dans d'autres villes. C'est avec le plus vif regret que nous nous sommes vus privés du concours et des lumières de ces deux membres auxquels nous étions liés par un véritable attachement. Toutefois, Messieurs, les liens qui nous unissaient ne seront pas tout-à-fait rompus, et nous compterons avec bonheur sur la liste de nos membres correspondants MM. Meunier et de Bréville que nous eussions été heureux de conserver parmi nous.

La *Société d'Etudes* s'est mise en rapport avec les sociétés de Sens, Autun, Auxerre et Nevers. Ces deux dernières nous ont envoyé le Bulletin de leurs travaux, et la Société Eduenne nous a fait hommage d'une importante publication. Nous pensons aussi faire prochainement l'échange de nos Bulletins avec ceux d'autres Sociétés, spécialement avec les Académies de Dijon et de Chalon-sur-Saône.

Par suite de l'admission de onze correspondants nouveaux dans le cours de l'année dernière, nous comptons dans cette catégorie dix-huit membres parmi lesquels plusieurs se sont acquis un nom par leurs œuvres.

Je terminerai, Messieurs, cette revue rapide de notre situation et de nos travaux en vous disant : Si notre Société est bien jeune encore, si elle n'a guère d'autres mérites que sa modestie et sa simplicité, nous pouvons toujours constater avec plaisir qu'elle est soutenue par le concours actif d'hommes dévoués et laborieux, et par la bienveillante sympathie des sociétés savantes qui l'ont

précédée dans la carrière et qui lui montrent la voie à suivre. Aussi continuera-t-elle de grandir et de prospérer. C'est du moins mon espoir. Ayons donc confiance dans l'avenir et faisons appel à tous les hommes de bonne volonté. Si nos élans sont plus calmes que dans d'autres régions, nous ne serons pas pour cela des retardataires dans le progrès général des études ; et si nous n'avons pas la prétention de devenir célèbres, nous serons soutenus du moins par l'espérance d'être utiles.

---

Nous donnons ici la lettre si flatteuse pour notre Société, que M. Meunier nous a adressée en nous quittant :

*Acallon, 10 octobre 1860.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Je suis dans la nécessité de me rendre demain à Auxerre, en sorte que je ne serai pas à la séance de la *Société d'Études*. Je le regrette ; j'aurais voulu faire de vive voix mes adieux à cette Société que j'ai vu naître et lui adresser mes souhaits pour sa prospérité. Je vous prie, Monsieur le Président, d'être mon interprète, et de dire pour moi à ces messieurs que je garderai précieusement le souvenir des heures passées si agréablement ensemble à étudier ce pays si digne d'intérêt, si aimé de ses enfants, et pour lequel j'avais conçu une réelle affection.

Recevez aussi personnellement, Monsieur le Président, mes remerciements pour la bonté que vous m'avez témoignée durant nos trop courtes relations, et veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

MEUNIER.

LES

# MARÉCHAUX DE FRANCE

DE L'AVALLONNAIS<sup>(1)</sup>.

---

J'aime à croire que notre siècle est le siècle des grands hommes, mais à coup sûr il est celui des statues. Paris en est peuplé et il n'y a guère de ville en France qui ne veuille en ériger une au moins à son illustre. Il est vrai que j'ai vu plus d'une fois de ces grands hommes en marbre dont, je l'avoue à la honte de mon ignorance, je n'avais jamais entendu parler.

Certaines personnes trouvent que c'est une manie, un abus, elles voudraient que le gouvernement, cette providence universelle des temps modernes, mît obstacle aux entraînements de ce petit patriotisme de localité. Je ne saurais partager leur manière de voir.

Sans doute il fut un temps dans la décadence romaine où moins il y avait de grands hommes plus on élevait de statues, mais on ne les érigeait qu'aux vivants redoutés, qui souvent ne méritaient et n'obtenaient en secret que le mépris et la haine : c'était l'hommage de la bassesse et de la peur rendu à la méchanceté et à la rapine armées de la toute-puissance. Il est vrai qu'à leur

(1) Notice lue aux séances d'août et octobre 1860 de la *Société d'Études d'Avallon*.

mort ces statues étaient ordinairement renversées et traînées dans la boue, les vils flatteurs se changeaient en insulteurs publics, prêts à reprendre bientôt leur premier rôle. De nos jours rien de pareil; on élève des statues presque-toujours à des morts qui ne peuvent ni donner ni prendre; elles éveillent des sentiments généreux et reconnaissants dans le cœur de ceux qui les regardent et excitent à imiter de nobles exemples.

Ces statues ont encore un autre avantage. Les lieux que l'on parcourt, ou que l'on habite, quelle que soit leur beauté naturelle ou acquise, ne disent bientôt plus rien à la pensée si la connaissance des hommes qui les ont habités et illustrés ne leur donne pas un attrait et un charme nouveaux; il manque toujours quelque chose au présent si les souvenirs du passé ne viennent l'éclairer et l'agrandir, et pour la multitude qui ne lit pas, une statue est une page d'histoire qu'on étale à ses yeux, qu'elle comprend, qui ouvre et développe son intelligence.

Ensuite je crois que la capitale n'a pas eu et ne doit pas avoir seule le privilège des grands hommes, que la province a bien eu aussi les siens et doit les conserver, que dans une nation de trente-six millions d'âmes, les noms de quelques hommes ne doivent pas survivre seuls; plus d'une fois même ceux dont les noms ont eu le plus de retentissement ne sont pas les plus grands.

Notre petit arrondissement d'Avallon pourrait, devrait élever des statues à des hommes dont l'éclat ne s'est pas borné à leur pays natal, mais dont la gloire s'est répandue au loin. Il a produit trois maréchaux de France

---

## § I.

Le premier est le sire de Chastellux, un des plus illustres guerriers du xv<sup>e</sup> siècle, si agité et si malheureux.

La démente de Charles VI avait plongé la France dans un abîme de maux.

Le roi, malgré la féodalité, tenait déjà une si grande place dans le gouvernement de la France que la folie, venant à l'empêcher de remplir les fonctions de la royauté, tout, pour ainsi dire, tomba en dissolution.

On a vu, presque de nos jours, un roi fou sur le trône d'Angleterre, et, sous ce roi fou, non-seulement l'Angleterre n'a pas été livrée à l'anarchie, mais elle a soutenu avec la plus grande énergie une guerre gigantesque contre le César tout-puissant des temps modernes ; c'est qu'en Angleterre la nation avait des représentants légaux accoutumés à la liberté réglée et définie, des institutions fortes et respectées ; la maladie du roi n'avait pas anéanti le gouvernement.

En France rien alors de semblable ; les états généraux eux-mêmes, avec leurs attributions mal définies, leur peu d'habitude d'une liberté réglée, apportaient peut-être, lorsqu'on les convoquait dans des moments de crise, plus d'éléments de trouble que de stabilité.

Le roi étant fou, on vit les membres de la famille royale, les grands vassaux se diviser entre eux, se disputer la France et il semblait qu'elle fût une proie à dévorer.

Les deux membres de la famille royale qui avaient le plus de puissance, le duc d'Orléans, frère du roi, et le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, fils de son oncle Philippe-le-Hardi, furent bientôt ennemis acharnés.

Après de longues luttes interrompues par des paix

menteuses, le duc de Bourgogne fit assassiner le duc d'Orléans en 1407 et il osa soutenir publiquement qu'il avait bien fait, dans l'intérêt public, de délivrer la France d'un prince dilapidateur, débauché, qui la ruinait et la perdait.

Le vrai motif de cet assassinat fut peut-être celui dont parle M. de Barante dans son *Histoire des ducs de Bourgogne* ; il aurait vengé un outrage qu'on ne pardonnait pas alors :

« On disait que le duc d'Orléans, toujours indiscret dans ses galanteries, s'était vanté un jour à table d'avoir un cabinet orné du portrait de toutes les dames qui lui avaient accordé leurs faveurs et que le duc de Bourgogne, entrant dans ce cabinet, y avait vu le portrait de sa femme. On ajoutait que le duc d'Orléans avait aussi célébré dans ses vers les plus secrètes beautés de la duchesse de Bourgogne. Marguerite de Hainault, femme du duc Jean, était en effet fort belle, mais avait toujours passé pour sage. Quelques-uns croyaient donc que c'était pure vanterie et mensonge du duc d'Orléans. On disait même que la duchesse s'était vue contrainte à porter plainte à son mari de l'audace et de l'insolence du duc d'Orléans. »

Quoi qu'il en soit, cet assassinat et son apologie épouvantèrent la chrétienté, paralysèrent les forces de la France et de la Bourgogne qui, jusque là, luttaient contre les Anglais envahisseurs, revenus à la charge après la mort de Charles V dont la sagesse les avait presque chassés hors du royaume ; cet assassinat fut le commencement de la lutte effroyable des Armagnacs et des Bourguignons.

Mais un autre assassinat, plus odieux encore, porta les malheurs de la France à leur comble. En 1419 le Dauphin, depuis Charles VII, demanda au duc de Bourgogne

une entrevue pour faire la paix entre eux et réunir leurs efforts contre les Anglais.

Cette entrevue, précédée des promesses, des serments les plus solennels de loyauté, eut lieu sur le pont de Montereau; mais Jean-sans-Peur, à peine arrivé à cette conférence, fut assassiné traîtreusement sous les yeux du Dauphin, par ses ordres ou avec son consentement.

Cet épouvantable assassinat excita dans toute la Bourgogne et même à Paris une indignation profonde. Le nouveau duc, Philippe-le-Bon, voulut à tout prix venger la mort de son père et, poussé par une passion généreuse dans son principe, mais aveugle, il s'allia avec les Anglais contre son assassin. Isabeau de Bavière, la propre mère du Dauphin, fut la complice du duc de Bourgogne pour dépouiller son fils.

Depuis la mort de Charles-le-Bel les rois d'Angleterre prétendaient être les légitimes rois de France comme descendants directs par les femmes de Philippe-le-Bel, tandis que Philippe de Valois et ses successeurs n'étaient que des collatéraux; mais la France avait maintenu la loi salique et repoussé un souverain étranger.

Au mois d'avril et de mai 1420 la reine et le duc de Bourgogne firent signer au malheureux roi Charles VI qu'il accordait au roi d'Angleterre sa fille Catherine, qu'il le reconnaissait pour son héritier au préjudice du Dauphin, indigne du trône, et le nommait régent.

Le roi d'Angleterre fit aussitôt assembler à Paris des députés des trois États du royaume, au moins de la partie du royaume qui n'était pas au pouvoir du Dauphin. Ils jurèrent ce funeste traité de Troyes sur les saints Évangiles, et les grands seigneurs remirent au roi Henri leurs soumissions et leurs serments scellés de leur sceau.

Alors la guerre étendit plus que jamais dans toute la

France ses misères et ses destructions, car le sentiment de la nationalité et la haine des Anglais donnèrent au Dauphin des bras et des cœurs dévoués, et il résista à la puissance des Anglais et des Bourguignons réunis.

C'est au milieu de cette guerre effroyable que le sire de Chastellux fit son plus beau fait d'armes.

Sa jeunesse s'était passée à combattre les Anglais, il s'était déjà distingué dans ces luttes sanglantes, surtout en Normandie où il les avait chassés de Louviers et d'autres villes. Au milieu des luttes intestines entre les Armagnacs et les Bourguignons, il s'était signalé avec le sire de Lisle Adam, en 1418, par la prise ou la délivrance de Paris, qui gémissait sous la main de fer du connétable d'Armagnac.

Le malheureux Charles VI, ou plutôt le parti triomphant avait alors nommé, sous le nom du roi, maréchaux de France le sire de Chastellux et le sire de Lisle Adam.

Tous deux siégèrent au conseil du roi et prirent part au gouvernement à cette époque.

Le maréchal de Chastellux était donc déjà sous Jean-sans-Peur un des plus illustres capitaines de la Bourgogne et de la France.

En 1423, sous Philippe-le-Bon, tout-à-coup la Bourgogne est exposée à une invasion de l'armée de Charles VII. Voici ce que dit à ce sujet M. de Barante :

« La force des Français était sur les bords de la Loire à Orléans, à Blois, à Bourges : pour communiquer avec les garnisons et les marches de Picardie, il fallait donc déboucher par Gien, traverser la Bourgogne vers Auxerre et remonter à travers la Champagne; c'était aussi sur ce point que le duché de Bourgogne était le plus ouvert et que l'on pouvait le mieux s'y avancer. Ce fut pour assurer cette route de communication que les Français attachèrent un grand prix à s'emparer d'une forteresse assez consi-

dérable nommée Crevant (1), qui se trouve entre Auxerre et Avallon sur la rive droite de l'Yonne. Le bâtard de Labaume, qui avait été autrefois Bourguignon, l'avait surprise; mais le sire de Chastellux et quelques autres gentilshommes de Bourgogne étaient aussitôt accourus avant que les Français fussent en force dans Crevant; et lorsque Tanneguy-Duchâtel arriva de Champagne, se retirant devant le duc de Suffolk, il trouva la place déjà reprise par les Bourguignons résolus à se bien défendre. L'armée du roi était à Gien. Jean Stuart, connétable des Écossais, venait d'arriver avec trois mille des siens; le maréchal de Séverac commandait trois fois autant de Français; il y avait aussi beaucoup de Lombards, d'Aragonais, de Gascons. Toute cette armée se porta, sans perdre de temps, à Crevant pour l'emporter. Le sire de Chastellux envoya aussitôt annoncer à la duchesse douairière le péril où il se trouvait. Déjà elle s'était occupée de la défense de la province; les États du duché et de la comté avaient été rassemblés et avaient donné des subsides. . . . Des lettres furent expédiées à tous les bailliages pour mander les vassaux; Jean de Toulangeon, maréchal de Bourgogne, fut chargé de les commander.

« Cependant la duchesse avait écrit aussi au duc de Bedford, et les Anglais, au nombre d'environ six mille, sous les ordres du comte de Suffolk, s'avancèrent jusqu'à Auxerre, où ils se joignirent aux Bourguignons qui leur firent grand accueil.

« Les capitaines des deux nations tinrent conseil dans la cathédrale. Crevant était serré de près, le sire de Chastellux et ses braves compagnons se trouvaient réduits

(1) Le chapitre de l'église cathédrale d'Auxerre était Seigneur de cette petite ville qu'on appelle aujourd'hui Cravant. M. de Barante lui donne son nom du moyen-âge, Crevant.

aux dernières extrémités de la famine ; il fut résolu d'aller les secourir sans tarder. . . .

« Le premier jour, il s'arrêtèrent à Vincelles au bord de la rivière. Le lendemain, ils avancèrent toujours sur la rive gauche de l'Yonne qui les séparait des Français. Ceux-ci, campés sur une colline, défendaient le passage et protégeaient le siège de Crevant. Les Anglais continuèrent à remonter la même rive vers Coulanges-la-Vineuse pour passer la rivière plus haut. Une partie de l'armée du roi quitta alors sa position pour s'y opposer. On resta ainsi en présence pendant trois heures ; enfin les Anglais et les Bourguignons gagnèrent un pont sur leur droite et le combat s'engagea rudement. L'effort des Bourguignons se porta sur le maréchal de Séverac et sur les Français. On combattait avec vaillance et obstination de part et d'autre, lorsque le sire de Chastellux se trouvant dégagé, fit une vigoureuse sortie et attaqua les Français par derrière. Le maréchal de Séverac et sa troupe, ne pouvant plus résister, se retirèrent. Le sire de Gamaches, le sire de Fontaine, Xaintrailles, le comte de Ventadour et beaucoup d'autres chevaliers de France continuèrent à se défendre avec les Écossais qui ne montrèrent pas moins de vaillance ; enfin ils succombèrent. Un grand nombre périt glorieusement ; Jean Stuart, que les Français nommaient le connétable des Écossais, se rendit au sire de Chastellux. . . .

« Après la victoire, les Bourguignons et les Anglais entrèrent à Crevant, où ils remercièrent Dieu en grande joie et en bon accord. Le sire de Chastellux, qui avait soutenu pendant cinq semaines un siège si glorieux contre toute l'armée française, fut plus que tous comblé de louanges et d'honneurs. Le duc Philippe lui fit témoigner tout son contentement.

« Le régent anglais ordonna des feux de joie et des réjouissances à Paris. »

Le duc de Bourgogne fit chanter un *Te Deum* dans toutes les églises de ses états.

Dans une inscription placée à la cathédrale d'Auxerre au-dessus du monument funéraire érigé au maréchal de Chastellux et à son frère, on a commis une singulière erreur historique : on semble dire, on dit même que le maréchal combattit contre les Anglais à Cravant (1). L'auteur de cette inscription craignait apparemment de heurter les sentiments de nationalité et voulait dissimuler la vérité, mais pourquoi ne pas la dire franchement ? Le maréchal de Chastellux ne crut faire que son devoir.

Il avait été élevé dans la maison du duc de Bourgogne, il était son chambellan, un de ses principaux vassaux, il devait suivre ses ordres et sa fortune. Je ne doute pas qu'il n'eût mieux aimé combattre les Anglais, comme il l'avait fait pendant longtemps, que combattre avec eux contre les Français, mais lorsque les rudes et fiers guerriers de la Bourgogne apprirent l'affreux assassinat de leur duc sous les yeux du Dauphin, on conçoit qu'ils durent éprouver la plus violente indignation contre ce prince regardé comme traître et déloyal et la répugnance la plus vive à le voir monter sur le trône, on conçoit qu'ils furent disposés à exécuter les ordres de leur nouveau seigneur voulant à tout prix venger la mort de son père.

(1) Cette inscription porte que le maréchal « acquit pour lui et ses descendants masles la qualité de premier chanoine héréditaire de cette église laquelle lui fut accordée par Messieurs du chapitre d'Auxerre, l'an 1425, en reconnaissance du service signalé que ledit seigneur Claude de Chastellux leur avait rendu en leur restituant libéralement la ville de Cravant qui leur appartenait après en avoir soutenu le siège formé par les Anglais. »

D'ailleurs, la Bourgogne était bien du royaume de France, mais en réalité avait une vie à part; elle avait son souverain, elle était une patrie pour les Bourguignons.

Dans le grand cataclysme de la chute de l'empire romain, les Bourguignons s'étaient emparés d'une partie de la Gaule et y avaient formé un royaume, comme les Francs s'étaient emparés d'une autre partie et y avaient taillé avec leur épée un royaume plus grand, mais de même nature.

Des rois d'abord avaient régné sur la Bourgogne, puis des ducs de la race royale des Capets jusqu'à Philippe I<sup>er</sup>, mort en 1361. Peu de temps après avait commencé la dynastie de Philippe-le-Hardi.

La Bourgogne avait donc toujours formé un état à peu près indépendant, et le sentiment national bourguignon était peut-être aussi vif que le sentiment national français.

Aux yeux de tout Bourguignon le sol de la Bourgogne, de la patrie, était sacré, et le devoir de ses hommes d'armes était de le défendre lorsqu'il était attaqué. D'ailleurs, la guerre et l'invasion, à cette époque surtout, étaient suivies de si affreuses misères et dévastations, avec des armées où la discipline était presque inconnue, composées en grande partie d'étrangers, comme celle qui attaquait Cravant, vivant toujours aux dépens du pays, qu'il fallait à tout prix détourner et combattre ce fléau.

Lorsque le sire de Chastellux apprit que la Bourgogne était attaquée à Cravant et qu'elle allait être envahie, sans attendre les ordres de son souverain, sans hésiter un instant, il vola à la défense de la Bourgogne : le sentiment public de tout le pays le seconda et lui rendit grâce, les États de Bourgogne votèrent les subsides nécessaires, et toute la chevalerie de Bourgogne se leva pour aller au secours du vaillant défenseur du pays.

Le maréchal de Chastellux fit donc glorieusement son devoir, et lorsque le duc de Bourgogne lui donna, entre autres récompenses, le droit de fortifier *la tour et l'hôtel* de la vicomté d'Avallon, les Avallonnais ne le regardèrent pas certes comme un traître, mais comme la gloire du pays. Lorsque, dix ans plus tard, Avallon fut surpris par le fameux chef de compagnie français, Jacques d'Épailly dit Fortépice, comme Cravant l'avait été par le bâtard de Labaume, les Avallonnais, tombés dans un abîme de maux, auraient regardé comme une grâce du ciel si le sire de Chastellux avait pu faire alors pour leur ville ce qu'il avait fait pour Cravant.

M. de Barante rapporte dans son histoire des reproches d'un autre genre adressés au maréchal par ses ennemis. Il se serait enrichi de biens confisqués sur certains seigneurs et des dépouilles des vaincus.

On accuse facilement de corruption les hommes qui ont exercé un grand pouvoir ; quelquefois ces reproches sont fondés, mais, le plus souvent, ces reproches sont des calomnies ; dans les discordes et les guerres civiles surtout, combien de fois les haines de parti n'ont-elles pas cherché à flétrir des adversaires innocents ?

Je ne prétends pas toutefois que le sire de Chastellux n'avait jamais accepté des biens confisqués, la confiscation était dans le droit et les mœurs du temps, ni jamais rien pris aux vaincus. Certes, il ne faut pas croire que le rude guerrier du xv<sup>e</sup> siècle, toujours à cheval et l'épée au poing dans des guerres civiles effroyables, était un Fénelon ou un Catinat ; il avait les mœurs et les idées de son temps, il était soumis d'ailleurs à une nécessité qui aurait été plus forte que sa volonté, lors même qu'il aurait eu les idées d'un Catinat.

Les armées de ce temps ne ressemblaient nullement à

nos armées modernes si bien ordonnées, qui ont tout ce qu'il leur faut payé et fourni régulièrement par l'État, où une discipline sévère peut être par conséquent maintenue. Au xv<sup>e</sup> siècle rien de pareil, la guerre devait nourrir la guerre, et souvent le chef, le général n'avait d'autre moyen d'entretenir ses hommes, de les payer, de s'en faire suivre, que de rançonner le pays et les vaincus.

La charte du sire de Chastellux, qui rend au chapitre d'Auxerre la ville de Cravant si vaillamment reprise et défendue, donne une idée exacte de la manière dont la guerre se faisait souvent.

« A tous ceux qui verront ces présentes lettres, Claude de Beauvaiz, seigneur de Chastellux, salut en notre Seigneur. Savoir faisons que comme naguère la ville de Cravant, héritage et de toute ancienneté appartenante aux doyen et chapitre de l'Église d'Auxerre fut occupée, prinse et détenue de larrons, pilleurs et robeurs, tirant mauvais et, se chose licite est de dire, ennemis de Dieu, de l'Église et du roy, du royaume et du monde, et pour recouvrer icelle et mettre hors de leurs mains. . . . Nous soyons employez de puissance d'armes avec nos bons parents et amis et alliez en telle manière que la grace de Dieu notre Benoit créateur icelle avons recouvrée, à grands périls et souffretez de nos corps, fraix, missions et dépens. . . . »

Le chef d'armée pouvait prendre beaucoup aux vaincus et être moins riche qu'avant la guerre, il lui fallait beaucoup dépenser et partager avec ses compagnons les bénéfices de la victoire.

La conduite du sire de Chastellux envers le chapitre d'Auxerre prouve bien qu'il n'était pas ce que quelques-uns du parti contraire l'accusaient d'être, il rendit la ville

de Cravant aux *doyen et chapitre sans y jamais rien demander ne requérir pour raison d'icelle délivrance*, dit la charte de cession; *promettant en bonne foy les en tenir quittes et les habitans d'icelle envers tous et contre tous*. Et cependant, d'après les mœurs et les lois de la guerre de ces temps, il aurait été autorisé à réclamer de grandes rançons pour cette restitution. Le chapitre, en reconnaissance, le nomma chanoine héréditaire, ce qui prouve que pour lui-même, il préférerait l'honneur à l'argent.

Du reste, Claude de Chastellux n'était pas seulement un rude guerrier et une redoutable épée, il fut employé plus d'une fois par le duc de Bourgogne dans des négociations difficiles. A deux reprises différentes, il fut envoyé comme ambassadeur pour traiter de la paix, et en 1432 il fut un des commissaires du duc de Bourgogne à la fameuse conférence tenue à Auxerre avec les envoyés du roi d'Angleterre, de Charles VII et du duc de Bretagne, sous la présidence du cardinal de Sainte-Croix, légat du pape, afin de préparer un traité pour faire cesser cette épouvantable guerre. Mais la paix ne put se faire alors, on fit seulement une trêve. Enfin trois ans après, en 1435, la paix fut conclue entre le duc de Bourgogne et Charles VII, à la grande joie des Bourguignons et des Français, fatigués de tant de guerres et de dévastations.

Claude de Chastellux, qui avait passé sa jeunesse à combattre les Anglais, qui, après la mort de Charles VII en 1422, avait été destitué de la dignité de maréchal par Henri V d'Angleterre, devenu roi de France, d'après le funeste traité de Troyes (1), ce qui prouve bien qu'il n'avait pas le cœur Anglais, vit sans doute avec joie la

(1) Voir *La Noblesse en France* de M. de Barthélemy, (pag. 246).

réconciliation de son maître avec le roi, et avant sa mort il put voir les Anglais chassés de la France. Après avoir été, depuis 1445, gouverneur du Nivernais, il mourut en 1453, bon Bourguignon et bon Français.

Le maréchal de Chastellux ne fut pas le seul homme remarquable de l'Avallonnais à cette époque. Sans parler de son frère Georges de Chastellux, nommé amiral de France en 1420, deux autres seigneurs eurent alors un grand renom.

Près de Cussy-les-Forges se trouve le hameau de Presles qui n'attire aujourd'hui l'attention de personne ; il était dans le moyen-âge le chef-lieu d'une terre considérable, habitée par des seigneurs distingués. Guy de Bar, seigneur de Presles, bailli d'Auxois, était un des principaux guerriers de la Bourgogne, sous Jean-Sans-Peur et Philippe-le-Bon ; il était à la prise de Paris par Lisle Adam et le sire de Chastellux ; il fut nommé prévôt de Paris dans le moment où ils étaient nommés maréchaux de France, et joua un grand rôle dans les événements de cette époque.

Dans la commune de Bussières au hameau de Villarnoux, on voit encore les vestiges d'un vieux château féodal qui fut habitée longtemps par une race vaillante, les Jaucourt. Guy de Jaucourt, seigneur de Villarnoux, figure comme témoin dans la chartre qui rend la ville de Cravant au chapitre d'Auxerre et il fut sans doute un de ces bons *parents, amis et alliés* qui aidèrent le maréchal à la reprendre et à remporter la victoire de Cravant. Guy de Jaucourt fut aussi, avec le sire de Chastellux, un des commissaires du duc à la solennelle conférence d'Auxerre en 1432 pour préparer la paix. Il fut avec le seigneur de Presles un des compagnons de gloire du maréchal.

## § II.

Cette terre du Morvand, qui avait produit l'illustre et rude guerrier du xv<sup>e</sup> siècle et ses glorieux compagnons devait produire, deux siècles plus tard, un autre grand homme de guerre, mais d'une physionomie bien différente.

Le 15 mai 1633, le curé de Saint-Léger de Fourcheret baptisait le fils d'Albin Leprestre, pauvre gentilhomme qui habitait sa paroisse dans une maison ressemblant plus à la demeure d'un paysan qu'à celle d'un seigneur (1).

Il ne se doutait guère que cet enfant serait un jour une des gloires de la France et de l'humanité.

Cet enfant grandit au milieu des enfants du village, se développant au grand air et dans les rudes exercices de nos montagnes, mais recevant une instruction fort incomplète. Il voulait être militaire comme plusieurs de ses parents, mais il fallait bien, avant de se présenter, savoir quelque chose, on l'envoya à Semur chez Pierre de Fontaine, prieur de Saint-Jean, son parent; il y apprit les premiers éléments de la géométrie; puis à 17 ans, il entra dans le régiment de Condé, et prit le nom de Vauban, fief que possédait sa famille dans la paroisse de Bazoches (2).

(1) Voici l'acte de baptême, très-mal écrit, de Vauban : « Le quinzième mai mil six cent trente-trois a esté baptisé Sébastien fils de Albin Leprestre escuier de demoiselle Edmée Carminolt son parrain M. Sébastien Clavin curé de Courdoie sa mareine Judith d'Ehain veufve de M. George Bierry

« D. CLAVIN, ORILLARD. »

(2) Voici un acte de baptême d'une sœur de Vauban qui prouve ce fait : « Le mardi 10<sup>me</sup> jour de novembre 1638 a été baptisée Charles fille de noble Albain Leprestre, seigneur de Vauban, et d'Edmée

Vauban suivit, pendant la fronde, les ordres et la fortune du grand Condé, passa chez les Espagnols avec lui et combattit avec lui contre les troupes françaises. C'était une grande faute : on peut l'excuser par la jeunesse de Vauban et son enthousiasme pour un héros, mais non la justifier. Il n'était pas, comme le sire de Chastellux à la bataille de Cravant, un fidèle vassal de son souverain, un Bourguignon combattant pour préserver son pays des malheurs de l'invasion.

Son erreur fut courte, il revint bientôt sous le drapeau français, mais cet exemple nous prouve qu'il faut être indulgent pour les hommes égarés dans les discordes et les guerres civiles : si Mazarin, si Louis XIV s'étaient montrés inflexibles dans la punition de Vauban, ils se seraient privés de l'un des plus utiles, des plus grands défenseurs de la France et du roi, des services inappréciables d'un homme de génie.

Voilà les commencements de cet homme qui, simple officier d'infanterie, toujours en guerre ou en garnison, devint bientôt, sans maître, le premier ingénieur militaire de son temps, et dont les places fortes sont encore debout et défendent la France. Il fut également grand ingénieur

Carmignole, ses père et mère, a eu pour parrain et pour marraine Charles de Chalon de Seuilly, fils de noble Philibert de Chalon, seigneur de Seuilly et de Saint-Aubin et Charlotte de Morot, fille de noble Georges de Morot, seigneur de Gressiguy, Edmée Bachelin et Jeanne du Crot témoins, baptisée par Philibert Morot, vicaire de Saint-Léger. »

Le nom de la mère de Vauban, n'est plus ici Carminolt, comme dans l'acte de baptême du maréchal. Le vrai nom doit bien être Carmignole, car il est encore écrit de même dans un acte du 11 novembre 1635, où la mère de Vauban figure comme marraine d'un enfant du village, et ces deux actes sont beaucoup mieux écrits que l'acte de baptême du maréchal.

civil, consulté sur tous les plus importants travaux publics de l'époque, le canal du Languedoc notamment, et sur presque tous les ports de commerce de la France.

Pour beaucoup de gens ceci restera inexplicable. Vauban n'avait point suivi de cours publics, il n'était pas bachelier ès-sciences, encore moins bachelier ès-lettres, il n'avait pas travaillé dans une école spéciale, n'avait été élève, ni de l'école polytechnique, ni de l'école de Metz, ni de l'école des ponts-et-chaussées, comment pouvait-il être devenu un grand ingénieur? Pauvre gens ! Ils croient qu'on fabrique ainsi des grands hommes.

Tout le monde connaît la carrière militaire de Vauban qui, *d'après le calcul qu'on en a fait, aurait travaillé à trois cents places ou forteresses anciennes, construit trente-trois nouvelles, conduit cinquante-trois sièges, et se serait trouvé à cent cinquante actions de vigueur.* Je ne veux pas m'occuper ici de ses hauts faits et de ses grandes inventions, je veux le considérer sous un autre aspect.

Ordinairement dans les temps modernes, où l'état militaire est une spécialité, les généraux les plus illustres ne sont que généraux, leur ambition se concentre sur les honneurs qui leur sont dûs ; leurs travaux, leurs aptitudes se concentrent sur les choses de l'état militaire, ils n'étendent pas leurs vues au-delà.

Presque toujours les grands hommes de guerre ont fait éprouver une sorte de désenchantement à ceux de leurs intelligents contemporains qui les ont vus hors du champ de bataille et de près. On supposait que ces hommes qui avaient rempli le monde de leur nom, devaient avoir toujours l'âme grande, l'intelligence supérieure et étonner par des vues larges et profondes. Mais, sauf de bien rares exceptions, presque toujours rien de tout cela, et, en regardant le grand homme, on le cherchait et on ne le trouvait pas.

Il n'en était pas ainsi pour Vauban. Son âme, son caractère étaient à la hauteur de son génie. Il aimait encore plus son devoir et son pays que son avancement et les honneurs.

Quel autre aurait voulu, comme Vauban, détourner le roi de le nommer maréchal de France, en faisant remarquer qu'il ne pourrait plus être utile et diriger de sièges, parce que sa dignité de maréchal l'empêcherait de servir sous un général ! Quel autre maréchal de France aurait offert de mettre son bâton à la porte et de servir sous le présomptueux Lafeuillade au siège de Turin ?

Les idées de Vauban ne se bornaient point aux coups de sabre et aux coups de canon, à l'attaque et à la défense des places, à la tactique et à la stratégie, ses réflexions sur une foule de sujets étaient profondes, sa tête travaillait sans cesse, la paix était pour lui aussi laborieuse que la guerre ; la collection de ses mémoires sur une foule d'objets d'intérêt public qu'il appela par une modestie sublime, *Mes Oisivetés*, démontre son activité prodigieuse, l'étendue de son esprit, son amour ardent du bien public.

Lorsque Louis XIV révoqua l'édit de Nantes aux applaudissements, il faut le dire, de l'immense majorité des Français, Vauban, ferme contre l'entraînement de la foule et l'ascendant du grand roi, seul à peu près avec Saint-Simon et Fénelon parmi les hommes considérables de l'époque, osa faire tout ce qu'il put pour empêcher cette fatale mesure qui devait diminuer la population, la richesse, la puissance de la France, déterminer la révolution anglaise de 1688, anti-française et anti-catholique, exciter contre nous dans tous les états protestants des haines furieuses sous lesquelles la France faillit succomber ; cette mesure inhumaine, bien plus nuisible qu'utile au catholicisme, qui devait, dans les pays protestants, re-

doubler la persécution contre les catholiques, l'aversion contre leur foi, et, dans la France même, multiplier les sacrilèges et faire plus d'incrédules que de catholiques.

Vauban était un grand citoyen. Au milieu des splendeurs du règne de Louis XIV, il voyait le ver rongeur qui minait cette brillante société et aurait voulu apporter un remède au mal.

Les mots qui sont au commencement de son mémorable ouvrage de la dixme royale font connaître son âme et son cœur :

« ... Je dis donc de la meilleure foi du monde que ça n'a été ni l'envie de m'en faire accroire, ni le désir de m'attirer de nouvelles considérations, qui m'ont fait entreprendre cet ouvrage. Je ne suis ni lettré ni homme de finances, et j'aurais mauvaise grâce de chercher de la gloire et des avantages pour des choses qui ne sont pas de ma profession. Mais je suis Français très-affectionné à ma patrie et très-reconnaissant des grâces et des bontés avec lesquelles il a plu au roi de me distinguer depuis longtemps ; reconnaissance d'autant mieux fondée que c'est à lui, après Dieu, à qui je dois tout l'honneur que je me suis acquis par les emplois dont il lui a plu m'honorer et par les bienfaits que j'ai tant de fois reçus de sa libéralité. C'est donc cet esprit de devoir et de reconnaissance qui m'anime et me donne une attention très-vive pour tout ce qui peut avoir rapport à lui et au bien de son Etat. Et, comme il y a déjà longtemps que je suis en droit de ressentir cette obligation, je puis dire qu'elle m'a donné lieu de faire une infinité d'observations sur tout ce qui pouvait contribuer à la sûreté du royaume, à l'augmentation de sa gloire et de ses revenus et au bonheur de ses peuples, qui lui doit être d'autant plus cher que plus ils auront de biens, moins il sera en état d'en manquer.

« La vie errante que je mène depuis quarante ans et

plus, m'ayant donné l'occasion de voir et visiter plusieurs fois et de plusieurs façons la plus grande partie des provinces de ce royaume, tantôt seul avec mes domestiques, tantôt en compagnie de quelques ingénieurs, j'ai souvent eu occasion de donner carrière à mes réflexions et de remarquer le bon et le mauvais des pays ; d'en examiner l'état et la situation et celui des peuples, dont la pauvreté ayant souvent excité ma compassion, m'a donné lieu d'en rechercher la cause. »

Vauban proposait, dans cet ouvrage mémorable, de supprimer tous les impôts les plus vexatoires, la taille, les aides, les douanes de province à province, la gabelle, les décimes du clergé, les compagnies fermières des impôts, les affaires extraordinaires de finances, et de remplacer toutes ces inventions du fisc par un impôt qu'il appelait dixme royale, *imposé sur tous les fruits de la terre d'une part et sur tout ce qui fait du revenu aux hommes de l'autre*, en supprimant les exemptions de la noblesse et du clergé.

Les idées de Vauban, si on les avait mises à exécution dans un temps tranquille, auraient probablement empêché la révolution et sauvé la dynastie de Louis XIV. Vauban avait le pressentiment d'un grand danger pour le roi et la patrie qu'il confondait dans un même amour ; voici ce qu'il disait : « Il est certain que le roi est le chef politique de l'Etat, comme la tête l'est du corps humain ; or il n'est pas possible que le corps humain puisse souffrir lésion en ses membres, sans que la tête en souffre. On peut dire qu'il est ainsi du corps politique et que si le mal ne se porte pas si promptement au chef, c'est qu'il est de la nature des gangrènes, qui, gagnant peu à peu, ne laissent pas d'empiéter et de corrompre, chemin faisant, toutes les parties qu'elles affectent, jusqu'à ce que, s'étant approchées du cœur, si elles n'achèvent pas de

le tuer, il est certain qu'il n'en échappe que par la perte de quelques-uns de ses membres ; comparaison qui a beaucoup de rapport à ce que nous sentons et qui, bien considérée, peut donner lieu à de grandes réflexions. » (Pag. 229). Mais ce livre, qui aurait dû provoquer de grandes mesures de salut, fut au contraire la cause d'une disgrâce de son illustre auteur. On ne tint nul compte de ces nobles et touchantes paroles qui le terminent : « Je n'ay plus qu'à prier Dieu de tout mon cœur que le tout soit pris en aussi bonne part que je le donne ingénument et sans autre passion ni intérêt que celui du service du roy, le bien et le repos de ses peuples. »

Les ministres et leurs commis, les traitants, les hommes vivant d'abus, bon nombre de Messieurs de la noblesse, du clergé et de la robe à courtes vues, ne pardonnèrent pas à cet homme de génie de s'être occupé de l'administration et du gouvernement, d'avoir menacé leurs profits ou leurs privilèges, d'avoir porté des regards prévoyants sur les vices et les dangers d'une organisation qui compromettait la monarchie et la société. Quant au roi, voici ce que dit Saint-Simon, qui dans son style amer exagère peut-être un peu : « Ce ne fut donc pas merveille si le roi, prévenu et investi de la sorte, reçut très-mal le maréchal de Vauban lorsqu'il lui présenta son livre qui lui était adressé dans tout le contenu de l'ouvrage. On peut juger si les ministres à qui il le présenta lui firent un meilleur accueil. De ce moment, ses services, sa capacité militaire, unique en son genre, ses vertus, l'affection que le roi y avait mise jusqu'à croire se couronner de lauriers en l'élevant, tout disparut à l'instant à ses yeux. Il ne vit plus en lui qu'un insensé par l'amour du public, et qu'un criminel qui attentait à l'autorité de ses ministres, par conséquent à la sienne. Il s'en expliqua de la sorte sans ménagements. Le malheureux maréchal, porté dans tous

les cœurs français, ne put survivre aux bonnes grâces de son maître pour qui il avait tout fait. Il mourut peu de mois après, ne voyant plus personne, consumé de douleur et d'une affliction que rien ne put adoucir et à laquelle le roi fut insensible, jusqu'à ne pas faire semblant de s'apercevoir qu'il eût perdu un serviteur si utile et si illustre. »

Il ne manqua pas de gens pour dire que c'était la faute de Vauban, pour prendre en pitié son Donquichottisme en faveur du pauvre peuple, qui avait un si beau résultat. N'était-il pas maréchal de France, honoré de la confiance du grand roi, pourvu de gouvernement et de bonnes pensions, que lui manquait-il ? Ne pouvait-il se taire, vivre en paix, et jouir tranquillement de sa fortune sans se mêler de ce qui ne le regardait pas ? Comment le malheureux n'avait-il pas compris qu'il allait se faire une foule d'ennemis, perdre la faveur du roi, compromettre l'avenir de ses filles et de ses gendres ? Et pourquoi, bon Dieu ! pour des rêveries et pour des ingrats !

Ce n'était pas la première fois, et ce ne sera pas la dernière, que l'on qualifiait de rêveur un esprit large et prévoyant, que l'on punissait un grand cœur d'avoir aimé son pays plus que son intérêt personnel, d'avoir voulu l'éclairer et le sauver, que l'on traitait en ennemi l'ami dévoué qui voulait empêcher de marcher aux abîmes : Arrière les égoïstes et petites âmes qui blâment Vauban de sa plus belle action !

La postérité a vengé ce sublime *insensé par l'amour du public*, et au milieu de cette multitude d'hommes de guerre illustres que la France a produits, elle lui a fait une place à part, une place supérieure ; pour ce qui le fit tomber en disgrâce, elle l'élève au-dessus de tous les autres.

---

## § III.

Le 10 mai 1770, dans le village d'Aunoux naissait un enfant, dont le nom devait avoir un aussi grand retentissement que celui de Vauban, Louis-Nicolas Davout (1).

Il était d'une famille militaire de vieux gentilshommes, sans annoblissement connu, mais d'une fortune très-médiocre.

(1) Voici son acte de baptême : Le 11 mai 1770 a été baptisé par moy prêtre, soussigné, Louis-Nicolas Davout, fils de Messire Jean-François Davout, écuyer, lieutenant au régiment Royal-Champagne cavallerie, seigneur d'Annoux, et de dame Adelaïde Minard de Velard son épouse, né de la veille de légitime mariage. Le parrain a été Messire Nicolas Davout, capitaine aide-major, dans le corps des carabiniers de Monseigneur le comte de Provence, la marraine Madame Minard de Velard, grand'mère de l'enfant, veuve d'Etienne Minard, lieutenant-colonel dans le régiment de Forêt, le parrain a été représenté par Jean Vatat et la marraine par Jeanne Porte, tous deux domestiques chez Monsieur Davout qui ne signent; ont assisté audit baptême, Jean-François Davout père de l'enfant et Marguerite Davout tante de l'enfant qui ont signé avec moy :

Le chev. D'AVOUT, GAUDELET, V. D'ANNOUX.

Dans la plupart des livres qui parlent du maréchal Davout ou écrit son nom Davoust. Nous voyons que dans son acte de naissance, on écrit Davout et que son père signe d'avout.

Dans les nombreux actes que j'ai consultés sur cette famille, on voit le plus souvent le nom de Davout sans s et sans apostrophe. C'est ainsi que signait le maréchal. Bien des gens s'imaginent maintenant que le *de* était le signe caractéristique de la noblesse, il n'en est rien. Plusieurs familles très-nobles n'avaient point la particule, le *de* voulait dire seulement qu'on était seigneur de tel fief, et un bourgeois seigneur d'un fief pouvait en prendre légalement le nom. Mais combien de gens prenaient même un *de* et un nom de terre sans y avoir le moindre droit.

Après avoir été élève de l'école militaire de Brienne, Davout était sous-lieutenant dans le régiment de Champagne-Cavalerie en 1789. Il adopta les idées et les principes de la révolution avec une exaltation qui fut alors vue avec chagrin et sévérité par une partie de sa famille. En 1791, lorsque la guerre paraissait imminente, l'Assemblée nationale convoqua des bataillons de volontaires et en demanda deux au département de l'Yonne; par un élan de patriotisme guerrier, il s'en forma trois. Louis Davout fut nommé par les volontaires, qui choisissaient leurs officiers, lieutenant-colonel en second du troisième bataillon, qui se rendit bientôt en Champagne près de la frontière.

Ces bataillons avaient été formés et habillés aux frais des départements, qui devaient veiller à leur recrutement et les tenir au complet. Les archives du département de l'Yonne contiennent un grand nombre de lettres inédites de Davout au directoire du département pour lui rendre compte des besoins et des services de son bataillon, elles font connaître en outre quelle était alors l'exaltation de ses idées politiques.

Voici une des plus remarquables, datée du camp près Cambrai, le 2 juin de l'an II de la république, après le triomphe sanglant des Montagnards sur les Girondins.

« Citoyens administrateurs,

« Je vous envoie ci-joint l'état des volontaires qui ont été tués ou blessés ou faits prisonniers depuis la formation du bataillon.....

« Les conspirateurs de l'intérieur et les ennemis déclarés de la République le trouveront toujours sur leurs pas prêts à s'opposer à leurs infâmes projets. Car, notre patriotisme n'est point équivoque, il n'est point de circonstance. Nous sommes et nous mourrons, telle chose qui

arrive, républicains ; l'âme de Pelletier est passée dans les nôtres, c'est assez vous dire quelles sont nos opinions et quelle sera notre conduite dans la crise où peut-être nous plongera de nouveau une faction qui cherche à mettre la guerre civile entre les départements et Paris. Nous espérons qu'aucuns de nos concitoyens ne se laisseront égarer par la perfide éloquence de quelques uns de ses agents républicains. Déployez toute votre énergie, elle est plus que jamais nécessaire. Surveillez tous ces tartuffes modérés, ces hommes suspects, surveillez-les de si près qu'ils perdent dès ce moment l'espoir de mettre à exécution leurs infâmes projets. Livrez sans pitié à la vengeance nationale tous ces lâches Français qui demandent un roi pour nous mettre de nouveau dans les fers, et la république survivra à toutes les trahisons et aux attaques des despostes coalisés pour la détruire. »

Quelques jours après, le 12 juin, Davout parle au directoire d'un incendie qui avait détruit un village près du camp, d'une collecte, faite parmi les volontaires de son bataillon en faveur des victimes, qui avait produit 4,277 francs et il ajoute :

« Les volontaires qui ont fait ces sacrifices sont cependant dénués d'habillements, mais en revanche ils sont remplis du plus pur patriotisme, du républicanisme le plus énergique, et jamais cette espèce d'hommes-là ne seront les partisans d'une faction qui a heureusement été terrassée le 31 mai. Puissent les patriotes ne jamais la laisser relever ! L'union, la fraternité, un attachement inviolable aux principes sacrés des droits de l'homme, le salut de la république une et indivisible, voilà les souhaits que forme, citoyens administrateurs, un être qui a dévoué son existence, sa jeunesse à sa patrie, et qui a juré un combat à mort à tous les despotes, les traîtres et les ennemis de la république. »

En lisant ces lettres d'un gentilhomme, de l'officier de l'ancien régime, bien jeune du reste et sans expérience, car il n'avait que 24 ans, on est d'abord quelque peu étonné, puis tenté de sourire en rapprochant ces phrases si ardentes de républicanisme des titres de duc d'Awers-taedt, de prince d'Eckmühl, donnés bien peu d'années après, à l'un des premiers et des plus dévoués lieutenants du souverain le plus absolu que la France ait jamais eu. On éprouvera peut-être un sentiment plus triste en rapprochant cette lettre des arrêtés suivants du directoire du département de l'Yonne :

Du 27 décembre 1792, arrêté qui rejete *une requête d'Anne Rochefort, tutrice de son fils Jacques-Frédéric Davout, fils mineur de François-Claude Davout, suspecté d'émigration, et ordonne que les biens sequestrés sur Claude Davout seront vendus*. Nouvel arrêté du 22 floréal an II, qui, *vu le rapport de Marlot pour faire l'estimation des biens composant le domaine de Curly dépendant du séquestre de Davout, émigré, contenant qu'il y a de très-grandes pièces d'héritages dans tout ce domaine, pour remplir le but de la loi qui veut que les grandes pièces soient divisées en plusieurs lots afin de donner la faculté à tous les citoyens de pouvoir s'en procurer, nomme un arpenteur pour faire avec Marlot la division*. Ce Claude Davout était le cousin germain du commandant du bataillon de l'Yonne.

Autre arrêté du 27 ventôse an II qui *autorise le citoyen Davout à ensemer en blé de mars 44 journaux de terre qu'il exploitait et sur lesquels le sequestre est apposé, sauf à lui tenir compte des frais de labour s'il y a lieu, à la charge néanmoins de se concerter avec le sequestre national et sur le moment où il commencera de semer pour qu'il surveille, ainsi que la municipalité d'Annoux, la culture et l'emblavaison des 44 journaux de terre*.

Ce Davout était l'oncle du commandant du bataillon de l'Yonne, le frère aîné de son père.

Un des plus tristes spectacles que présentent les guerres civiles, n'est-ce pas celui de la division des familles? Que l'exemple du fanatisme politique, étouffant les sentiments les plus doux et les plus sacrés, nous serve de leçon de modération. Ne disons jamais : *Livrez sans pitié à la vengeance nationale tous les lâches Français qui demandent ce que nous ne voulons pas aujourd'hui, ce que nous voudrions peut-être demain.*

Dans cette même lettre du 2 juin au directoire, Davout rend compte d'un fait important qui, pour la première fois, le fit connaître à la France entière. Dumouriez et le duc de Chartres, depuis Louis-Philippe, avaient formé le projet de tourner l'armée contre la Convention; Davout fut un des officiers supérieurs qui le firent échouer. Voici à ce sujet ce qu'il dit au directoire de l'Yonne :

« J'ai à me justifier auprès de mes concitoyens d'un long silence, de ne leur avoir surtout donné encore aucun détail sur un événement qui honorera à jamais le troisième bataillon de l'Yonne, je veux parler de la poursuite que nous avons faite au scélérat Dumouriez et qui nous a valu un décret honorable de la Convention et une lettre de félicitation du directoire du département de l'Yonne... Un autre motif m'a empêché encore de vous donner des détails sur la fusillade de Dumouriez : le voici, c'est que j'eus été obligé de blâmer la conduite de quelques individus qui ont fait manquer en partie le projet que j'avais conçu pour sauver la république de la crise où la jetait les trahisons de ce monstre, la vérité m'eût forcé de dire que, si on n'avait pas ralenti l'ardeur des volontaires, si on n'avait pas crié : En retraite! nous tenions Dumouriez; déjà son cheval avait été blessé sous lui, onze chevaux de sa suite étaient pris, l'Escaut était là qui lui fermait toute

retraite, nous étions sur le point de le joindre, puisque nos balles l'atteignaient, et c'est ce moment que l'on a choisi pour crier : En retraite ; les volontaires, ignorant ce qui se passait derrière eux, n'ont pu faire autrement que d'obéir à cet ordre, et Dumouriez nous a échappé. J'en ai dit plus que je ne voulais sur cette affaire. »

Quelques personnes me blâmeront, peut-être de livrer à la publicité ces lettres de Davout qui peuvent faire une ombre à sa gloire, mais l'histoire a ses droits et ses devoirs ; lorsqu'on veut peindre un personnage historique, ce serait mentir à sa conscience de lui prêter une figure idéale : ces lettres de Davout ne le font-elles pas connaître au vrai dans les commencements de sa vie politique et militaire ? Les grands hommes ne sont que des hommes ; plus ils sont grands, plus on leur doit la vérité, plus on la doit à la postérité afin qu'on ne déifie pas, qu'on n'imité pas leurs erreurs et leurs fautes comme leurs grandes actions. Avec un système contraire, il aurait fallu cacher les premières années de la vie militaire de Vauban, lorsqu'il combattait avec les Espagnols contre les Français ?

Au milieu de ces lettres de Davout, j'en ai trouvé une qui, je l'avoue, m'a plu bien davantage. Elle est datée de Dormans, le 24 avril, l'an 4 de la liberté, c'est-à-dire en 1792.

. . . . « Je me bornerai, Messieurs, pour le moment, à vous dire que nous avons éprouvé une émeute qui a manqué être funeste à bien du monde : voici le fait en peu de mots. Sept particuliers ont été arrêtés ; dans ces sept particuliers se trouvait M. de Castellane, ci-devant évêque de Monde, décrété d'accusation par l'Assemblée nationale, pendant l'intervalle que le département prévenait l'assemblée du peuple, des soldats de troupe de ligne surtout et avec quelques volontaires séduits se sont

assemblés sous les fenêtres de l'auberge où étaient détenus ces sept particuliers en criant qu'il fallait les mettre à la lanterne. Les officiers des trois compagnies se sont assemblés ayant les deux chefs à leur tête et se sont bien proposé de faire face à l'orage ! Cependant les cris, les menaces, les motions les plus affreuses se succédaient, des fusils étaient chargés, l'on nous couchait en joue, nous sommes demeurés fermes à notre poste, nous avons déclaré qu'il fallait commencer par nous assassiner avant de commettre d'autres crimes ! Nous avons harangué. La municipalité ne s'était même point assemblée. Enfin au bout de trois heures le calme s'est rétabli. Depuis ce temps jusqu'à l'époque du départ de M. de Castellane pour Orléans, il y a eu un peu de fermentation qui, heureusement, n'a pas eu de suite, et actuellement nous sommes très-tranquilles et nous sommes très-disposés, à notre arrivée à Verdun, à faire livrer à la cour martiale les auteurs de toutes ces atrocités. »

Parmi les grandes actions de Davout, celle-ci, à mes yeux, n'est pas la moindre.

Je ne suivrai pas le maréchal Davout dans tout le cours de sa carrière militaire où il déploya des talents et des qualités de premier ordre. L'histoire les fait connaître au monde.

Davout n'était pas seulement un grand général le jour d'une bataille où il brillait par un courage et un sang froid imperturbables, une tenacité indomptable, il était grand administrateur, prévoyant tout ce qui pouvait assurer le bien-être et la santé du soldat et faciliter les opérations militaires, tout ce qui pouvait préparer et consolider la victoire. Il voulait, comme il savait vouloir, une probité sévère pour les fournisseurs, pour les commissaires des guerres et les officiers, et lui-même donnait l'exemple. On dira qu'il lui était facile d'être honnête homme avec

des traitements et des dotations qui dépassèrent un million par an, mais cette remarque n'ôte rien au mérite de sa probité, elle est injuste ; il était probe, lorsqu'il n'avait que de faibles appointements, il l'était lorsque tant d'autres dignitaires, tout aussi bien dotés, lui donnaient malheureusement des exemples contraires qu'il avait en mépris.

Davout avait les défauts de ses qualités. Il était dur pour ses subordonnés, plus dur encore pour les vaincus. La vie d'un homme était peu de chose à ses yeux et il la tranchait facilement, s'il croyait cette sévérité utile au service. Celui qui, dans sa première jeunesse, avait aimé la liberté avec frénésie, se montra, partout où il exerça le suprême commandement, en Pologne notamment, d'un absolutisme complet. Du reste, il n'était pas, en France, le seul amant fanatique de la liberté qui devenait despote dès qu'il avait le pouvoir

Malgré ces ombres à la grandeur de Davout, il n'en est pas moins le premier peut-être après Napoléon de tous les généraux d'une époque de géants. C'est l'opinion de M. Thiers, l'historien si habile des plans de campagnes et des batailles ; voici ce qu'il dit en racontant les désastres de 1813 :

« A Hambourg se trouvait l'intrépide et imperturbable Davout, que Napoléon, par des mécontentements qui se rattachaient à la campagne de Russie, et aussi par estime pour son inflexible caractère, avait placé dans une position éloignée, au grand détriment des opérations de cette guerre, car il s'était privé ainsi du seul de ses généraux auquel, depuis la mort de Lannes et la disgrâce de Masséna, il put confier 100.000 hommes. Le maréchal, parti de Hambourg avec 32,000 soldats pour commencer sur Berlin un mouvement que les batailles de Gros-Beeren et de Dennewitz avaient rendu impossible, y était rentré en

apprenant les malheurs de la Saxe, avait résolu avec ses 30,000 hommes, avec 10,000 autres laissés dans les ouvrages de la place, de soutenir un long siège, qui fut plus qu'un siège, mais une vraie campagne défensive, de nature à couvrir la basse Allemagne, la Hollande et le Rhin inférieur. Lui aussi, séparé de l'empereur et de la France, impassible au milieu de tous les désastres, les prévoyant sans en être ému, se proposait d'être le dernier des grands hommes de guerre de ce règne qui remettrait son épée à la coalition ! »

L'histoire ne fait souvent apparaître aux yeux de la multitude les hommes qui ont joué un grand rôle sur la scène du monde, qu'entourés d'une auréole qui les transfigure; on aimerait à les voir de plus près, avec leurs traits ordinaires.

Voici des anecdotes sur Davout, qui le font connaître plus intimement que les paroles de M. Thiers. J'ai entendu raconter la première à un de ses cousins germains, Auguste Davout, de si regrettable mémoire :

« Le matin de la bataille d'Iéna, me disait-il, j'étais de service auprès du maréchal comme officier d'ordonnance. On lui annonce qu'une troupe assez nombreuse paraît se diriger sur l'armée. Il avait la vue très-basse et, ne pouvant distinguer, même avec sa lunette, quelle était cette troupe, il m'envoie en reconnaissance, je pars et, quelque temps après, je reviens lui dire que c'était un régiment prussien. Le maréchal, préoccupé de l'idée que ce devait être au contraire une colonne française, me dit devant tout son état-major : « Ça ne se peut pas, vous avez mal vu, retournez et approchez-vous de plus près. » — A ces mots, la rougeur me monte au front, le maréchal semblait m'accuser publiquement de lâcheté, je repars ventre à terre, la mort dans l'âme; décidé à me faire tuer, j'approche des Prussiens assez près pour toucher le premier rang ;

à mon grand étonnement, on ne tire pas sur moi, revenu auprès du maréchal, je lui dis : » Monseigneur, j'avais bien vu la première fois, c'est un régiment prussien, tel régiment, j'ai lu son numéro sur les boutons des soldats. » — « C'est bien, me répondit d'un ton bourru le maréchal, » puis il donna les ordres pour la bataille qui brisa toute la puissance prussienne et dont il fut le héros. »

Plus d'une fois j'ai pris plaisir à entendre un vieux militaire bourguignon parler de Davout ; il avait longtemps servi sous ses ordres et était rentré dans son village, voisin d'Annoux, avec le grade de capitaine. En l'écoutant on sentait l'orgueil du compatriote, du Bourguignon s'exalter au souvenir de notre maréchal.

« C'était un dur à cuire, me disait-il, mais le premier soldat de l'armée, le plus grand général après Napoléon. A la campagne de 1809, Davout commandait trois divisions. Il passe le Danube près de Ratisbonne sans ordres de l'Empereur, dit-on, il avait son idée. Tout à coup, nous voyons en face et sur nos flancs une nuée d'Autrichiens, plus de cent mille hommes peut-être. Nous étions seuls de ce côté du Danube, Napoléon était sur l'autre rive et assez loin ; ça devenait sérieux.

« Davout veut avertir l'Empereur de la position, mais sans que l'ennemi s'en doute, il demande des hommes de bonne volonté et choisit un sergent de mon régiment, brave Flamand qui parlait fort mal le français, mais qui, élevé sur le bord de la mer et dans ses marécages, nageait comme un canard. Davout remet la dépêche à notre sergent qui l'attache sur sa tête et se jette dans l'eau ; il aborde heureusement sur l'autre rive à une demi lieue plus bas, car le Danube était diablement large et rapide, puis il a la chance de parvenir auprès de Napoléon qui lit la dépêche, lui donne la croix et le fait sous-lieutenant : c'était joli.

« Pendant ce temps Davout passe en revue ses régiments et nous harangue. Il n'était pas aussi fort sur la parole que sur l'action, ça ne coulait pas de source comme un avocat, mais ce qu'il disait portait coup : « Nous sommes, disait-il, entourés aux trois quarts par l'armée autrichienne avec le Danube par derrière, si nous reculons, nous sommes noyés, perdus ; les Autrichiens sont trois contre un, mais nous sommes Français, il faut vaincre ou mourir. » — C'était clair et net. Napoléon et Davout font leurs dispositions, le canon prend aussi la parole et crânement et nous donnons aux Autrichiens une frottée de première classe qui valut au maréchal Davout de passer prince d'Eckmühl.

« A notre entrée en Russie, notre régiment était magnifique, cinq bataillons de onze cents hommes chacun commandés par un général de brigade. Il ne nous manquait rien, Davout, notre général en chef, avait mis tous ses soins à nous bien outiller. Comme il savait que nous n'allions pas à la nocé dans ce chien du pays, il avait donné à chaque soldat du pain biscuit pour une semaine et en outre neuf livres de farine, ce qui, avec tout le reste, nous pesait fort sur le dos. J'étais sergent-major, mais, comme les autres, je portais ma charge qui me paraissait diablement lourde, surtout avec la chaleur et la poussière qui étaient assommantes pour commencer. Après quelques jours de marche, le maréchal fait visiter les sacs ; il se trouve plus d'un soldat qui, pour se soulager, avait jeté une partie des vivres. Le maréchal fait remplacer la farine par du sable et déclare que tout homme qui jettera ce qu'il a sur le dos sera fusillé ; il n'y avait pas à badiner.

« Il avait aussi défendu de rien prendre aux habitants sous peine de mort. Un sergent de mon bataillon, jeune homme charmant, mon meilleur ami, passant dans un village, avait pris chez un curé deux mouchoirs et deux chemises pour remplacer les siennes qui étaient sales à

faire peur et qu'il n'avait guère le temps de blanchir, il en met une sur son dos, l'autre dans son sac ; quelque temps après, ordre de visiter les sacs, on trouve la chemise russe et les mouchoirs, réunion immédiate du Conseil de guerre, condamnation à mort de mon pauvre camarade, un quart d'heure après, je le vois fusiller, j'en ai pleuré. Personne n'aurait osé ne pas exécuter les ordres du maréchal.

« A la Moskowa, Davout était à cheval depuis la pointe du jour, il ne quitta pas d'un instant le champ de bataille, quoiqu'il eût reçu le matin une forte contusion lorsqu'un boulet avait tué son cheval entre ses jambes ; dans la soirée nous étions derrière une redoute que nous avions prise et reprise trois fois, les Russes se retiraient, mais, pour protéger leur retraite, ils faisaient un feu d'enfer avec je ne sais combien de canons contre notre pauvre régiment déjà bien diminué. Davout arrive, nous fait coucher tous derrière cette redoute qui ne protégeait les hommes debout que jusqu'à la ceinture, lui seul reste sur son grand cheval rouge, les plumes blanches de son chapeau flottant au vent ; mes pieds touchaient presque les pieds de son cheval et je me disais en le regardant : Ils vont tirer sur lui comme à la cible ; les boulets sifflaient autour de sa tête, il était là comme à la parade, prenait dans les sacoches de sa selle de petits morceaux de pain qu'il grignotait tranquillement, c'était son déjeuner et son dîner, car il n'avait pas eu le temps de manger de la journée. Je l'admirais en tremblant pour lui, j'aurais voulu lui dire : Mais descendez donc de cheval, faites donc ce que vous nous avez ordonné de faire, ne vous faites pas tuer, qu'est-ce que nous deviendrons si vous n'êtes plus là pour nous conduire ? Mais je n'osai rien dire. Par miracle, les boulets le respectèrent. Quel homme ! quel homme ! Les autres généraux et même le

beau Murat dont on parlait tant, avec ses grands coups de sabre et ses fanfreluches, ne lui allaient pas à la ceinture.

« Nous étions entrés en Russie cinq mille cinq cents hommes de notre régiment; sauf au feu, Davout n'avait rien épargné pour nous conserver, eh bien! en rentrant en Prusse, à Tilsitt, nous n'étions plus que trente-sept. Tout le reste était dispersé, prisonnier, tué, gelé, agonisant dans les hôpitaux ou mort de misère et de faim. »

A la fin de sa carrière militaire, Davout s'honora par un acte que nous ne devons pas passer sous silence. Après la chute de Napoléon, le maréchal vécut dans la retraite jusqu'aux Cent-Jours. Napoléon, revenu de l'île d'Elbe, le nomma ministre de la guerre et Davout déploya inutilement ses grands talents d'organisation; Louis XVIII étant remonté sur le trône, une ordonnance parut qui exilait plusieurs généraux. Le maréchal Davout réclama contre cette ordonnance par une lettre au ministre de la guerre, il déclarait qu'ils n'avaient fait qu'exécuter ses ordres et demandait que son nom fût substitué aux noms de ces généraux; cette lettre se terminait ainsi : « Vous connaissez assez l'armée française pour savoir que la plupart des généraux qui sont signalés dans l'ordonnance du 24 juillet, se sont distingués par de grands talents et de beaux services. . . . Puissé-je attirer sur moi tout l'effet de cette proscription! C'est une faveur que je réclame dans l'intérêt du roi et de la patrie. Je vous somme, monsieur le maréchal, sous votre responsabilité, aux yeux du roi et de toute la France, de mettre cette lettre sous les yeux de Sa Majesté. »

Louis XVIII avait trop d'esprit et de noblesse d'âme pour accepter la demande de Davout, il ne lui en sût point mauvais gré, et même, oubliant les Cent-Jours, il le rappela à la chambre des Pairs en 1819. Davout mourut quatre ans plus tard en 1823, il n'avait que 53 ans. Peut-

être succomba-t-il aux suites des fatigues de vingt-trois ans de guerres, peut-être était-il miné par l'inaction après avoir eu à manier tant d'hommes et tant de grandes choses, peut-être était-il en proie au découragement et à la tristesse du patriotisme? Il se demandait sans doute avec amertume quel avait été le résultat de tant de batailles; de tant de victoires, de tant d'héroïsme, de deux millions de Français morts dans ces guerres gigantesques? La France épuisée d'hommes et d'argent, envahie deux fois par les armées étrangères, la France privée de toutes ses conquêtes achetées par tant de sang et de hauts faits, la France réduite à être même moins étendue qu'avant la révolution, voilà peut-être le mal qui le tua.

Au milieu de ces amères et douloureuses réflexions, il y avait sans doute deux actes de sa carrière si remplie et si agitée qu'il aimait à se rappeler. Sa lutte, en 1792, pour sauver au péril de sa vie l'évêque de Mende et ses compagnons d'infortune, et sa lettre réclamant pour lui seul la proscription infligée à ses compagnons d'armes. A la fin de la vie les plus grandes actions sont les bonnes actions.

#### § IV.

Voilà les trois maréchaux de France que l'Avallonnais a produits. Leurs portraits sont au musée national de Versailles; dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville d'Avallon on voit les portraits de Vauban et de Davout et on cherche en vain celui de Chastellux. Mais ce n'est pas assez, je voudrais voir l'Avallonnais, se glorifiant de ses illustres enfants, leur élever dans son chef-lieu des statues méritées, montrer ainsi aux yeux de tous qu'il honore, autant qu'il le peut, ceux qui lui ont fait tant d'honneur.

La statue du maréchal de Chastellux devrait être érigée sur la promenade qui domine la gorge profonde du Cousin. Cette statue regarderait la terre du Morvand

illustrée par le maréchal. Les voyageurs qui, venant de la Nièvre, auraient admiré en passant son vieux château, les descendants de ses compagnons d'armes et de ses vassaux qui l'avaient suivi dans ses combats, verraient avec émotion, en arrivant dans notre ville, la statue du fier et rude guerrier bourguignon.

La statue de Vauban serait élevée sur la place Saint-Julien en face de l'Hôtel-de-Ville, de Vauban, l'ami du peuple et qui déclarait à une députation de la ville *affectionner particulièrement Avallon* (1).

La statue de Davout, placée au milieu de la promenade du Grand-Cours, regarderait du côté de son pays natal.

(1) Voici en effet ce que j'ai trouvé dans les archives d'Avallon au registre des délibérations de la chambre de ville :

Le 21 octobre 1704, arrêté des échevins qui députa le maire de la ville, le sieur Champion, et le sieur Raudot, l'un des anciens échevins auprès du maréchal de Vauban, pour lui rendre les honneurs de la ville à l'occasion de sa nouvelle dignité de maréchal.

« Le 25 octobre 1704, les députés déclarent à la chambre de ville  
 « qu'ils ont été très-agréablement reçus par le maréchal de Vauban.  
 « Il leur a témoigné qu'il affectionnait particulièrement Avallon et  
 « souhaitait lui en donner les marques, qu'il avait conçu un dessein  
 « propre à le faire connaître, savoir de faire porter bateaux à la ri-  
 « vière de Cousin, à commencer le port dans le faubourg de Cousin  
 « même, sans établir aucun droit sur les marchandises; qu'il estimait  
 « qu'il en reviendrait beaucoup d'utilité à ladite ville par le débit de  
 « ses denrées et des pays voisins pour la fourniture de Paris; que  
 « cela procurerait encore de l'ouvrage au menu peuple, que tout ce  
 « qui en pourrait retarder l'exécution, ce serait le contre-temps fâ-  
 « cheux de la guerre que la France était obligée de soutenir contre  
 « ses ennemis: »

Pour les personnes qui éprouvent un certain charme à retrouver des détails des mœurs anciennes, j'ajouterai la fin de la délibération :  
 « Sur quoi a été délibéré par les magistrats présents, assemblés à l'ordinaire, que, par les mêmes députés, il sera fait audit seigneur maréchal de Vauban, des remerciements très-humbles de la part de

Lorsque les troupes passeraient sur la route de Paris à Lyon, elles salueraient cette statue qui leur rappellerait tant de hauts faits, tant de vertus militaires.

Avallon, cette petite ville aux sites pittoresques, présenterait un spectacle unique en France, elle serait bientôt connue sous le nom de la ville aux trois maréchaux.

N'est-il pas en effet fort extraordinaire qu'un aussi petit pays que l'arrondissement d'Avallon, dont la population n'est aujourd'hui que de 45,000 âmes, ait produit trois maréchaux de France. Depuis l'origine des maréchaux jusqu'en 1856, il n'y en a eu que 343. Si chaque pays de France en avait produit dans la proportion de l'Avallonnais, il aurait dû y en avoir huit fois plus.

Comment expliquer ce fait si extraordinaire et si honorable pour notre pays? C'est que l'Avallonnais était une terre de Bourgogne et qu'en Bourgogne il y avait plus de vie que dans la plupart des autres provinces de la monarchie française, parce qu'il y avait depuis longtemps des institutions plus libres et plus généreuses; parce que, pendant tout le temps des rois et des ducs de Bourgogne, l'Avallonnais étant pays frontière, sans cesse exposé aux invasions et à la guerre, l'esprit guerrier s'était développé au plus haut point dans la population; cet esprit avait survécu à la réunion à la France.

la communauté de ses bonnes intentions pour elle, l'invitant d'en vouloir procurer l'exécution et par marque de reconnaissance générale sera fait une chasse publique dont le succès, s'il s'en trouve aucun, sera envoyé et offert au seigneur maréchal de Vauban. »

Aujourd'hui, si les Avallonnais, leur maire en tête, voulaient faire dans leurs bois une chasse publique pour témoigner leur reconnaissance à quelque haut personnage appuyant leur demande d'un chemin de fer; par exemple, on leur ferait un bel et bon procès; et je ne dis pas qu'on aurait tort, il ne faut pas mal parler du code administratif et des forestiers.

Dans les grandes guerres de la révolution et de l'empire, le maréchal Davout ne fut pas le seul général remarquable que notre contrée ait produit. Il y avait à côté de lui plus d'un homme à qui il n'a manqué que l'occasion et le temps peut-être pour obtenir comme lui le bâton de maréchal. Nous avons eu les généraux de division Borne Desfourneaux, Habert, Razout, Candras, mort à la Bérézina, puis Badonville, adjudant général, disgrâcié avec Moreau, Boudin de Roville, un des meilleurs amis de mon père, fait général de brigade dans la campagne héroïque de 1813, Prévost de Vernois, mort général de division du génie, et déjà colonel à la campagne de Russie.

Comment expliquer ce nombre surprenant de généraux pour un pays si peu considérable, si l'on ne connaît pas l'état des esprits et des choses avant 1789. C'est toujours le passé qui sert à expliquer le présent et à prévoir l'avenir.

Avant la révolution, il y avait dans ce qui compose aujourd'hui l'arrondissement d'Avallon, un nombre étonnant d'officiers de l'armée.

Voici les noms de ces officiers, en retraite ou en activité de service, dans les dix années qui précédèrent 1789 ; plus des deux tiers étaient chevaliers de Saint-Louis.

Au premier rang sans conteste, on remarquait le marquis de Chastellux, lieutenant général, mort en 1784 ; son fils le chevalier, puis marquis de Chastellux, maréchal de camp, qui avait fait la campagne d'Amérique avec Rochambeau, excellent militaire, homme d'esprit un peu trop imbu des idées du siècle, écrivain remarquable, membre de l'Académie française, et son cousin, le comte de Chastellux, l'aîné de la famille, colonel du régiment de Beaujolais et brigadier des armées.

Ensuite MM. le baron d'Anstrude et son fils, Baillyat

de Préchateau et Baillyat de Broindon, Bardet, Baudenet d'Annoux, Baudenet (Guillaume) et son fils, Baudenet de Vezon, les deux frères Berthier de Grandry, les deux frères de Bien, de Bois de Bonval, de Bresse, Borot, Champion de Montigny, Champion de Saint-André, Colas de Ponty, de Conygham de Moutomble, Destutt d'Assay, les deux frères Destutt de Blannay, Davout, major, et son fils aîné, Davout de Vignes, Despence de Pomblain, Estiennot de Vassy, Gaillard, de Givry, les deux frères de Guesse de Valcourt, les deux frères Guillaume de Sermizelle et leur fils et neveu, Guillemot de la Gravière, Guyot de Montou, Huguet d'Étaules, Laureau, de Labarre, de La Loge, Letors de Larrey, Letors de Valenceau, Minard des Pannats et Minard des Alleux, tous deux brigadiers des armées, les deux frères Monfoyc, Morot de Grésigny et son fils, Morot de Lautreville et Morot de Railly, tous les quatre de la famille de ce François Morot, mort brigadier des armées, et que Vauban appelait un des héros du Morvand (1), Mullot de Villenaut, Pichenot, Préjan, Poussard, Prévost (Simon) et Prévost de Vernois, son frère, Tenaille de Vaulabelle, de Thereau de Rochefort, Rousseau de Vermot, Turgot et mon arrière grand-oncle de Denesvre, ancien lieutenant-colonel d'artillerie (2), et ses neveux, mes grands oncles de Denesvre de Domecy,

(1) Voir Courtepée à l'article de Saint-Léger de Fourcheret.

(2) Il était lui-même neveu de Michel de Denesvre, officier au régiment de Normandie, tué en 1701 à la bataille de Chiari, perdue par le maréchal de Villeroy, comme c'était l'habitude de ce favori de Louis XIV, défaite du reste vengée par tant de victoires dans ces mêmes champs de l'Italie. Voici ce que dit M. Mazas, dans son *Histoire de l'ordre de Saint-Louis*, page 192, T. 1<sup>er</sup>, à l'occasion de cette bataille : « Parmi les officiers tués on eut à regretter le comte de Chastellux, un de ces colonels réformés, auxquels l'ardent désir d'obtenir la croix de Saint-Louis, avait fait quitter leurs terres pour reprendre du service. »

de Denesvre de l'Isle et Champion d'Annéot, sans compter les officiers qui étaient devenus habitants de notre pays par des acquisitions, comme M. Lefevre de Saint-Moré, ou par des mariages, comme MM. de Bonnard, frère du chevalier de Bonnard, auteur de poésies si gracieuses, de Contye, Girod de Montrond, de Moncla, de Laroche-Nully et le comte de Saillans, décoré de la croix de Saint-Louis à trente ans, l'un des héros de la prise de Cracovie sur les Russes, et de cette merveilleuse résistance, contre toute l'armée de Souvarow, de 4,500 Français accourus au secours de la Pologne, le comte de Saillans, qui périt en 1794 pour avoir tenté au camp de Jalès d'organiser en France et avec des Français une résistance contre la révolution triomphante (1).

Le pays qui compose aujourd'hui l'arrondissement d'Avallon avait donc un nombre d'officiers vraiment extraordinaire pour sa population; s'il y en avait eu partout dans la même proportion la France en aurait compté plus de quarante-cinq mille. Les uns étaient de vieille noblesse, les autres de noblesse plus ou moins récente, quelques-uns n'étaient pas nobles, mais de familles bourgeoises honorables, tous étaient gens de bonne compagnie, de courage et d'honneur. La plupart étaient revenus ou devaient revenir chez eux après vingt-cinq ou trente ans de service, avec le grade de capitaine, la croix de Saint-Louis, une très-petite pension et une fortune souvent amoindrie au service, mais respectés et honorés de tous. Dans leur carrière, ils n'avaient pas connu cette ambition

(1) Ils avaient épousé : M. de Bonnard, M<sup>lle</sup> Monfoy; M. de Contye, M<sup>lle</sup> Thomas d'Island; M. de Montrond, M<sup>lle</sup> Rousseau de Vermot; M. de Moncla, M<sup>lle</sup> Morin; M. de Laroche Nully, M<sup>lle</sup> Ruffier; M. de Saillans, M<sup>lle</sup> Cromot, nièce de M. Cromot du Bourg, conseiller d'état et intendant général du comte de Provence, depuis Louis XVIII.

ardente; cette fièvre d'avancement qui dévore de nos jours tant d'officiers et dévorera peut-être tant de choses.

Si l'état militaire était au premier rang, il n'était cependant pas tout dans notre pays, l'intelligence avait aussi ses honneurs. L'instruction classique était très-répandue, de nombreux élèves recevaient au collège d'Avallon les leçons des Doctrinaires. Le clergé, et notamment les collégiales de Vézelay, d'Avallon, de Châtel-Censoir, de Mont-réal, les tribunaux, les professions libérales avaient dans leur sein plus d'un membre instruit et spirituel; l'esprit Gaulois ne manquait pas. Beaucoup de personnes lettrées se faisaient remarquer dans notre pays, il en est jusqu'à trois que je pourrais nommer, auteurs de tragédies reçues au Théâtre français; on se moquerait aujourd'hui de ces tragédies, mais je désirerais que les rieurs fussent capables d'en faire autant.

Parmi ces vieux officiers dont je viens de citer les noms, plusieurs avaient de l'esprit et du savoir. M. de Domecy, notamment, avait une conversation instructive, variée, charmante, qui a laissé dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu des souvenirs ineffaçables. Jusque dans une extrême vieillesse, il vous étonnait par le charme de sa parole et la grâce de son esprit, par la citation toujours heureuse de longs passages, non pas seulement d'auteurs classiques, mais d'auteurs remarquables, dont on venait de publier les ouvrages. Son esprit était jeune à quatre-vingt-dix ans.

Il y avait, dans l'Avallonnais, une société polie, bienveillante, un peu frivole, si l'on veut, où plus d'une femme d'esprit, plus d'une femme de tête savaient régner, gouverner et réprimer toute révolte contre la politesse et les convenances. L'intelligence jouait son rôle plus que le luxe dans cette société qui n'était pas étrangère au goût et au sentiment des arts; une association

mélophile s'était formée dont la devise indiquait l'esprit du pays : *Societatis vinculum harmonia*.

J'ai vu dans ma jeunesse les survivants de cette société d'autrefois et j'ai des regrets, je l'avoue, lorsque je compare les petits-fils aux grands pères. Les mœurs, sous l'influence des idées du dix-huitième siècle laissaient bien quelque chose à désirer, elles étaient du moins douces, affables, sans morgue dans les premières classes; elles eurent leur influence sur celles de la population entière. Chose remarquable, s'il y eut dans notre pays comme partout en France pendant la révolution plus d'une folie, personne du moins ne fut massacré dans une émeute populaire, personne ne monta sur l'échafaud à l'exception du conventionnel Boileau, qui périt à Paris au 31 mai avec les Girondins, et dont la mort, qu'on ne put attribuer à aucun de ses compatriotes, justifia une fois de plus le mot de Vergniaud : « La révolution est comme Saturne, elle dévore ses enfants. »

Lorsque la révolution éclata, lorsqu'en 1791, on put craindre l'invasion, une fièvre patriotique et guerrière s'empara des esprits; quelques jeunes officiers de l'ancienne armée, comme Louis Davout, qui, avec la tranquillité publique, auraient été destinés à rester toute leur vie dans les grades inférieurs, virent tout à coup s'ouvrir devant eux, en adoptant les principes de la révolution, une carrière sans bornes, ils s'y précipitèrent avec une ardeur sans égale, et les jeunes gens qui, avant cette révolution, auraient pu arriver difficilement au grade d'officier, pénétrés de l'idée que l'état militaire était le plus noble des états, aspirèrent avec ardeur à obtenir cette épauvette qu'ils avaient appris à honorer; plusieurs avaient reçu une instruction qui devait servir et légitimer leur ambition, et au milieu de guerres gigantesques, sous l'impression puissante des idées de leur première jeu-

nesse, poussés par leur courage et les événements, plus d'un arriva aux premiers rangs.

Revenons à nos maréchaux. Avant de mourir, j'espère bien saluer leurs statues sur nos places publiques et voir les sentiments, les idées du moindre de nos compatriotes, s'élever et s'agrandir en les regardant. Certains esprits chagrins blâmeront peut-être cette glorification seule de nos généraux, de l'esprit militaire, de la force, qui ne leur paraîtra pas en rapport avec les besoins et les aspirations de l'avenir. Je voudrais bien que notre pays eût produit des hommes aussi grands dans les travaux de l'esprit et de la paix que dans la guerre, ce serait avec bonheur que je demanderais pour eux le même honneur : peut-être que nous aurons aussi plus tard nos maréchaux de l'intelligence et du courage civil, plus grand sans doute que le courage militaire, puisqu'il est si rare.

Mais, d'ailleurs, parmi nos maréchaux de France, il en est un qui eut ces doubles qualités. La statue de Vauban ne sera pas seulement élevée aux vertus militaires, mais aux vertus civiles, au modèle des grands cœurs et des grands citoyens.

RAUDOT,

Ancien Représentant de l'Yonne.

---

# VAUBAN



## ÉLOGE HISTORIQUE.

1860.



A LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON

*(Dont l'auteur ne faisait pas encore partie)*

Si de la poésie il est un digne usage,  
C'est à d'illustres morts quand on l'offre en tribut :  
Elle peut tendre alors au succès qu'envisage  
Tel qui s'est proposé ce légitime but.  
Laisant du lieu commun la trop facile ornière,  
Lors donc, qu'en vers, je loue un héros du pays,  
Chez nos *jeunes savants*, tenant leur cour plénière,  
J'ai chance d'obtenir grâce pour mes récits.

N. B. — La forme seule de cet opuscule m'appartient. Quant aux faits, je les ai puisés, tous sans exception, à des sources authentiques, que j'ai cités dans des notes à la suite du morceau.

Notre banlieue (1) a vu jadis naître un grand homme,  
 Dont elle est fière encore, et qu'au loin on renomme ;  
 Qui, pour la France, osant mille progrès divers,  
 Mit surtout sa frontière à l'abri des revers.  
 Dans la guerre et la paix, génie incomparable,  
 Son œuvre double fut doublement admirable ;  
 Et plus mûr que son siècle, à bon droit si vanté,  
 Ce qu'accomplit le nôtre, il l'avait inventé !  
 De Bazoches seigneur, et maître héréditaire (2)  
 D'une toute voisine et non moins noble terre,  
 VAUBAN, qui d'elle prit et conserva le nom,  
 En le couvrant d'ailleurs d'un immortel renom,  
 Visitait tour-à-tour l'une ou l'autre retraite,  
 Dès qu'à ses jours de gloire une trêve était faite :  
 Et, dans la solitude aimant à s'enfermer,  
 Y rêvait aux projets qu'il venait de former.  
 Du calme de ses nuits, du labeur de ses veilles,  
 C'est là qu'on vit éclore un essaim de merveilles ;  
 Et nos places de guerre, et des ports tout nouveaux (3) ;  
 Et la *Dîme Royale* (4), et tant d'autres travaux ;  
 Car, en vouant sa vie aux sièges, aux batailles,  
 Les champs, les eaux, les bois, les finances, les tailles,  
 Occupaient ses loisirs.... ou ses *Oisivetés* (5),  
 Comme il les appelait dans ses joyeusetés.

Ce n'est pas tout d'un coup, ce ne fut pas sans peine,  
 Que VAUBAN illustra les trésors de sa veine.  
 Né gentilhomme, mais, dans les champs élevé,  
 Il y fut, jeune enfant, pour l'étude enlevé.  
 A l'école (6), où germait son précoc mérite,  
 Déjà, de ses rivaux il surpassait l'élite.  
 Puis, ses dix-sept printemps à peine eurent sonné,  
 Qu'à lui-même, orphelin trop tôt abandonné,  
 Et cédant aux instincts de sa race guerrière,

D'un prince, alors rebelle (7), il suivit la bannière.  
 Courte erreur ! qu'il paya d'un jour de liberté (8).  
 Mais, bientôt reconquis à la fidélité,  
 Et se vouant, dès lors, à sa chère science,  
 Sans relâche, on l'y vit marcher d'un pas immense.  
 De là datent, sans fin, ses exploits éclatants.  
 Ingénieur en titre, il n'avait pas vingt ans (9),  
 Que, loin derrière lui laissant les plus habiles,  
 Soit à fortifier, soit à prendre les villes,  
 Sa tactique profonde en fit un art nouveau,  
 Qu'il tira tout entier de son vaste cerveau.  
 Ah ! si de ses hauts faits le chiffre trop aride (10),  
 Ne risquait de fournir un détail insipide,  
 Je pourrais mettre ici chacun d'eux en regard....  
 J'en choisis simplement quelques traits au hasard,  
 Et cite, parmi tous, Luxembourg, l'imprenable,  
 Qu'il prit pourtant, avec une audace incroyable.  
 Il fallait voir de près le rempart ennemi :  
 L'intrépide VAUBAN s'y montre comme ami ;  
 Pour qu'on ne tire pas, de la main faisant signe,  
 S'avance, en inspectant la défensive ligne ;  
 Puis, sans plus se presser, revient au camp français,  
 Certain, dès ce moment, d'un glorieux succès (11).  
 Dunkerque, son chef-d'œuvre, en une autre occurrence,  
 De l'attaque est sauvé par sa seule présence (12).  
 Tant, de nos ennemis justement redouté,  
 Son-nom, comme une armée, au loin était compté !  
 Prodiges de sa vie, à diverses reprises,  
 La mort faillit borner ses fières entreprises (13).  
 Mais lui, sur nos soldats reportant tous ses soins,  
 Sans cesse demandait qu'on en exposât moins.  
 Pour faire prévaloir cet intérêt suprême,  
 Il osait tenir tête au monarque (14) lui-même ;  
 Et, dùt son haut crédit à la Cour en souffrir,

Il dédaignait de plaire, afin de mieux servir.  
 A la suite, en effet, d'une injuste disgrâce,  
 Aux vils flatteurs du jour abandonnant la place,  
 Pour d'autres vérités (15), dans ses terres banni,  
 Le grand homme, bientôt, cessa d'être honni ;  
 Et, par l'heureux retour d'un souffle tout contraire,  
 De ses rares vertus cumula le salaire:  
 Ainsi donc, (privilège exclusif et nouveau),  
 De Bazoche étonné le féodal château  
 Reçut quatre canons (16) de cette artillerie  
 Dont VAUBAN avait fait tant d'usage en sa vie.  
 Sans qu'il demandât rien, d'autres faveurs du Roi,  
 Lui permirent d'en faire un généreux emploi (17);  
 Puis, pour couronnement, malgré sa résistance,  
 Investi du bâton de maréchal de France,  
 Il se plaignit alors de l'inutilité  
 Où l'allait retenir son inactivité ;  
 Et plus tard, dans un siège (18), offrant d'humbles services,  
 Comme l'on objectait à de tels sacrifices  
 Sa haute dignité, dont souffrirait l'éclat :  
 « Ma dignité, dit-il, est de servir l'État.  
 « Laisant de maréchal le bâton à la porte,  
 « Je prendrai la cité, pour le reste qu'importe?... »

Du grand homme de guerre essayant ce portrait,  
 J'ai déjà *du penseur* recueilli plus d'un trait,  
 Et vous ai dit comment de sa plume féconde  
 Les utiles loisirs embrassaient tout un monde ;  
 D'où, pour certains esprits, ses travaux tant cités,  
 Eux-mêmes, le cédaient à ses *Oisivetés* (19).  
 J'ajoute, en peu de mots, avant que de me taire,  
 Ce que l'histoire apprend de ce beau caractère.  
 Fermé comme un granit de notre vieux Morvand,  
 Ses rustiques instincts se révélaient souvent.  
 Il méprisait des Cours la vaine politesse,

Et sa mâle franchise était de la rudesse.  
 Mais, devant l'infortune, avec quelle bonté,  
 Et sa bourse et son cœur s'ouvraient à volonté!  
 Il ne participait aux largesses du prince  
 Que pour les épancher sur toute la province.  
 Du peuple étudiant les maux et les besoins,  
 A leur soulagement il occupait ses soins.  
 Et lorsqu'il eut sondé toute cette misère,  
 Il osa, jusqu'au Roi, porter l'œuvre sincère,  
 Qui, contre elle, devait grouper ces courtisans,  
 Des abus du pouvoir éternels partisans ;  
 Mais, bravant le danger, sujet pur et fidèle,  
 Il ne connaissait pas de limite à son zèle.  
 Ses mœurs simples, enfin, malgré ses dignités,  
 N'y perdirent jamais leurs moindres qualités.  
 En tout point donc on a pu dire d'un tel homme :  
 Que ce fut un *Romain*, et de l'ancienne *Rome* (20)!

VAUBAN, notre héros, toi dont le noble cœur,  
 Selon le vœu d'un autre et moderne vainqueur (21),  
 Au temple de nos preux, vrai temple de Mémoire,  
 Parmi d'illustres morts, repose pour ta gloire,  
 Ton souvenir, au moins, triomphant du trépas,  
 Dans nos âmes gravé, ne nous quittera pas ;  
 Et ton nom immortel, répété d'âge en âge,  
 Sera de nos reveux le plus bel héritage !

AD. BIDAULT.

# NOTES.

---

(1) *Notre banlieue*, etc. — Saint-Léger de Fourchet (Yonne), le 15 mai 1633. (Voir acte de baptême aux archives de cette commune.)

(2) *Et maître héréditaire*, etc. — Depuis plus de 250 ans. (Voir *Éloge*, par Fontenelle.)

(3) *Et des ports tout nouveaux*, notamment le port de Dunkerque, son chef-d'œuvre et celui de l'art. (Ibid.)

(4) *Et la Dîme Royale*. — Un volume in-42, 1707.

(5) *Ou ses Oisivetés*. — 42 vol. in-folio, malheureusement non publiés.

(6) *A l'école*, etc. — A Semur en Auxois. (V. discours prononcé à Avallon par Ph. Dupin, 1844.)

(7) *D'un prince alors rebelle*, etc. — Le grand Condé.

(8) *Courte erreur*, etc. — Fait prisonnier dans une escarmouche, il fut conduit au ministre Mazarin, etc. (V. Fontenelle et Ph. Dupin.)

(9) *Il n'avait pas vingt ans*, etc. — En 1652, au siège de Sainte-Ménéhould. (V. Fontenelle.)

(10) *Le chiffre trop aride*. — 33 places fortes nouvelles, 300 réparées ou augmentées, 53 sièges, 140 combats. (Ibid. et Ph. Dupin.)

(11) Voir note de Ph. Dupin (ibid.)

(12) Voir Fontenelle.

(13) Il fut, notamment, blessé à la joue, au siège de Douai, 1667. (Ibid.)

(14) *Au Monarque lui-même.* — Et ce monarque était Louis XIV, qui souffrait peu la contradiction. (Id. et Ph. Dupin.)

(15) *Pour d'autres vérités,* etc. — Raisons secrètes qui s'opposeraient à l'établissement d'une dîme royale, etc, etc., Fontenelle.

(16) Idem.

(17) Id. et Ph. Dupin.

(18) *Et plus tard dans un siège,* etc. — Celui de Turin, dirigé par le duc de la Feuillade, qui fut obligé de l'abandonner. (Id.)

(19) Id., id.

(20) Id., id.

(21) *Selon le vœu d'un autre,* etc. — Napoléon 1<sup>er</sup>, qui, en 1808, fit transporter le cœur de Vauban à l'hôtel des Invalides, en face du cœur de Turenne. (V. Ph. Dupin).



UN

# DOCUMENT INÉDIT

## SUR VAUBAN.



Après les pages sérieuses et charmantes qu'on vient de lire sur Vauban, la *Société d'Études* a pensé qu'on prendrait encore quelque intérêt au morceau suivant : ce sera, si l'on veut bien, la petite pièce après les grandes.

Il s'agit de démontrer, dans une thèse en règle, que Vauban, si supérieur qu'il soit à la plupart de ses contemporains et à sa propre renommée, est cependant inférieur à son père. On croit d'abord à une gageure ou à un badinage. Mais non : c'est bien sérieusement que l'auteur parle ; sérieusement, entendons-nous : s'il paraît convaincu, en revanche, il est peu grave et son style est digne de la cause qu'il soutient. On ne se douterait pas en effet, avant de l'avoir lu, de tout ce qu'il a semé d'agrément sur une matière assez aride en apparence. La mythologie tout entière est mise à contribution, il ne tarit pas en métaphores et en gentillesses : bref, comme aurait dit Philaminte :

Ce sont petits chemins tout parsemés de roses.

Le plus piquant, c'est que tout ce coquet attirail se

déploie en pleine Révolution française; c'est en *l'an III de la République une et indivisible* qu'on se livrait à toutes ces fantaisies philanthropiques et sentimentales, comme pour faire diversion aux sanglantes réalités du moment.

Maintenant, quel est l'auteur de cette curieuse boutade? A coup sûr, c'est un habitant de Saint-Léger, soigneux de revendiquer pour sa patrie une gloire plus haute et plus pure que celle de l'homme de guerre si humain, de l'homme de cour si dévoué au peuple, dont il fait une sorte de conquérant destructeur. Mais il n'a pas signé son œuvre, par modestie sans doute; et nous l'avons trouvée à la fin du *Dictionnaire historique portatif de Ladvocat, Paris, chez Didot, 1758* (1). C'est un manuscrit de quatre ou cinq pages où l'on reconnaît l'écriture d'un curé de Girolles, du commencement de ce siècle: Le curé *Tripier*, natif de Saint-Léger, a laissé un grand nombre de manuscrits, qui sont, pour la plupart, des copies: nous en possédons quelques-uns, ce qui nous a permis de constater que l'écriture est bien de lui; son nom se trouve d'ailleurs en tête du volume. Toutefois nous ne lui faisons pas le tort de le regarder comme l'auteur de cette pastorale burlesque. La voici intégralement et scrupuleusement reproduite, ce serait dommage d'y toucher.

Fréd. POULIN.

« La paroisse de Saint-Léger a beaucoup plus d'obligation au père de Vauban qu'à son fils, quelque grand homme qu'il soit devenu. Il fait honneur à sa patrie, il est vrai, mais le premier l'a enrichie et l'enrichit encore tous les jours; commençons donc par lui payer un tribut de louanges et de reconnaissance.

(1) Dans un exemplaire appartenant à M. Poulin, docteur en médecine, à Avallon.

« Albin le Prêtre était un gentil-homme peu fortuné ;  
 « la maison qu'il habitoit à Saint-Léger subsiste encore ;  
 « elle consiste en deux chambres, sur la rue, assez mal  
 « éclairées, couverte en chaumes et est devenue aujour-  
 « d'hui la demeure d'un boulanger-cabaretier ; maison  
 « bien connue et bien fréquentée, un temple où l'on fait  
 « tous les jours chanter au diable les louanges de Bac-  
 « chus. Dans ma jeunesse, il y a une soixantaine d'an-  
 « nées, je me souviens d'avoir vu une pierre de taille,  
 « faisant partie de la porte d'entrée, où étoient gravés en  
 « grosses lettres, ces mots : *Maison de Vauban* ; elle n'y  
 « est plus et on ne sait ce qu'elle est devenue.

« Grand amoureux de la nymphe Hamadriade Po-  
 « mone (1), M. de Vauban père avoit une inclination  
 « toute particulière pour la culture des jardins et des  
 « vergers ; il s'y adonnoit uniquement. Aussi y réussis-  
 « soit-il admirablement bien. Jamais on ne le vit dans les  
 « forêts, ni sur le bord des rivières ; il ne se plaisoit que  
 « dans les jardins ; ses mains n'étoient jamais chargées  
 « du fusil ni du filet ; il préféroit la serpe, instrument  
 « plus doux et plus utile. Toujours occupé tantôt à émon-  
 « der ses arbres, tantôt à les planter, à les arroser, à les  
 « enter, à les greffer ; il bernoit à ces soins innocents  
 « tous les plaisirs de la vie. Il en apprenoit le secret à  
 « ses compatriotes, il leur en inspiroit le goût, qui n'a  
 « fait qu'augmenter et se perfectionner en eux, depuis ce  
 « temps-là. Sa qualité de gentil-homme le faisoit accueillir  
 « des seigneurs voisins, de Grisigny, de Ruère, de Seully,  
 « de Saint-Andheux, de Villarnoux, et d'un grand nom-  
 « bre d'autres nobles, habitant les campagnes voisines.

« Ils admiroient la beauté de ses arbres et de ses fruits ;  
 « et ces fruits que sa main avoit cueillis étoient un pré-

(1) Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont mises !

« sent très-agréable pour eux, et servoient à orner leurs  
 « tables et leurs buffets. C'étoit à qui l'auroit, et on regar-  
 « doit son arrivée et son séjour comme une faveur : aussi  
 « tous les vieux arbres des châteaux que je viens de nom-  
 « mer portent encore écrit sur le pivot ou racine princi-  
 « cipale : *C'est Vauban qui m'a édifié*. Si l'on voit Saint-  
 « Léger enceint de tant et si vastes vergers, peuplé de  
 « tant d'arbres fruitiers de toutes espèces de toutes  
 « beautés, et d'une si excellente qualité, surtout pour les  
 « pommes, qu'ils le disputent, et peut-être l'emportent  
 « sur celles de Saint-André, de Savigny, de Chevannes  
 « et autres lieux, et fournissent continuellement les mar-  
 « chés d'Avallon, Saulieu, Semur, Rouvray, sans parler  
 « des pays environnants : de manière que l'on peut bien  
 « dire que c'est à Saint-Léger que Vertumne a seu ga-  
 « guer le cœur de Pomone, et Vauban a fait cette heu-  
 « reuse aillance (*sic*). Offrons lui donc les prémices  
 « de tous les fruits de nos vergers.

« Sébastien le Prêtre, seigneur de Vauban, Bazoche,  
 « etc., fils du précédent, naquit le 15 mai 1633. Son édu-  
 « cation ne couta qu'à lui-même. Les absences fréquentes  
 « et qui duroient souvent des semaines entières, du père  
 « Vauban, laissoient son fils à lui-même, qui n'ayant  
 « pour compagnie que les jeunes gens de son âge, alloit  
 « souvent avec eux à la garde de leurs moutons, parta-  
 « geant avec lui leur repas frugal(1). Étant venu un jour  
 « à Saint-Léger dans le brillant de sa fortune, il se les  
 « fit présenter et se plut à leur raconter et entendre le  
 « récit de leurs jeunes aventures. Il fit remarquer dans  
 « le nombre une bonne femme, dont il loua beaucoup la  
 « générosité devant plusieurs seigneurs qui l'accompa-  
 « gnoient, et toute la paroisse assemblée, et dit qu'elle

(1) Les moutons?

« avait souvent partagé son *époigne* avec lui ; après lui  
« avoir fait beaucoup d'amitié, il lui donna une poignée  
« de louis ; et voilà tout le bien qu'il avoit fait à son pays  
« natal. Quelle différence d'avec celui de son père !

« Un religieux Carme retournant à la maison de Semur,  
« passant par Saint-Léger, demanda un petit garçon pour  
« le conduire dans le chemin de Rouvray, crainte de  
« s'égarer. Le jeune Vauban se présenta avec joie pour  
« l'y conduire, il pouvoit avoir alors 9 à 10 ans. Pendant  
« le chemin il donna au bon père des preuves d'esprit et  
« d'envie d'apprendre ; ce qui le fit résoudre de l'emme-  
« ner avec lui. Ce fut là qu'il fit ses études ; il y apprit à  
« lire, à écrire, il servoit les messes des religieux, et  
« commença sa grammaire. Mais son inclination natu-  
« relle le portoit au dessin, où il fit de grands progrès  
« pendant 6 à 7 ans qu'il demeura dans cette maison.

« A l'âge de 16 à 17 ans, il prit le parti des armes, en  
« qualité de volontaire. Peu après son arrivée à l'armée,  
« il se trouva qu'on entreprit le siège d'une place forte.  
« Le général avec ses ingénieurs dressent le plan de  
« l'attaque. Le jeune Vauban se trouvant derrière eux,  
« après avoir remarqué le projet d'attaquer par tel en-  
« droit, dessine sur le sable avec le bout du foureau de  
« son épée, un tout autre endroit, forme le côté de la ville  
« par où il prétendoit qu'on devoit diriger l'opération. Il  
« est aperçu par un officier qui veut lui reprocher de con-  
« trarier ses supérieurs. Il s'excuse honnêtement et ef-  
« face par plusieurs traits à travers ce qu'il avoit tracé,  
« ce qui le fit encore remarquer davantage de la com-  
« pagnie. On veut l'entendre, on le force à recommencer,  
« et expliquer ses raisons et ses moïens. Il le fit avec tant  
« de satisfaction qu'on change le plan d'attaque, en sui-  
« vant son avis et bientôt la ville se rend en capitulant.

« Dès lors pour le perfectionner et exercer ses talents  
 « et son génie extraordinaire pour les fortifications, on le  
 « plaça dans le génie, où il se fit bientôt connoître et  
 « parut avec éclat aux sièges de Sainte-Ménéhould en  
 « 1652 et 1653, de Stenay en 1654, etc., (le reste dans  
 « ce dict...) Il n'a laissé que deux filles, l'une mariée à  
 « M. de Mégrini, comte d'Aunay.

« Il avait un neveu connu sous le nom de Pui-Vauban  
 « qui demouroit dans le Charolais, qui a été aussi un  
 « très-habile ingénieur. Il est mort lieutenant des armées  
 « du roi, ainsi que deux fils qu'il a laissés et qui étoient  
 « encore en pleine santé, aussi lieutenants-généraux en  
 « 1750.

« O ma patrie ! tu as produits deux grands hommes !  
 « Le fils a rempli toute la France et l'Europe entière de  
 « ses hauts faits ; et, de tous les officiers généraux de  
 « Louis XIV, a le plus contribué à la gloire de son sou-  
 « verain, et fait triompher sa nation de tous ses ennemis ;  
 « sa mémoire durera autant que l'histoire du monde !  
 « Mais pour toi, en particulier, toute cette gloire n'est  
 « que du vent, que fumée, qu'un arbre stérile. Recon-  
 « nois et ne sois pas ingrate ; conviens que tu as obliga-  
 « tion au père d'une manière bien plus sensible, per-  
 « manente et durable. Il a enseigné, encouragé l'art de  
 « la greffe, espèce de richesses pour toi et pour tes  
 « enfants, mille fois plus avantageuse que s'il avoit fait  
 « exploiter tes mines d'or, eussent-elles dues être plus  
 « riches encore et plus abondantes que celles du Pérou  
 « et du Potosi, de Golconde et du Mexique. Bénis donc  
 « sa mémoire en jouissant de ses bienfaits.

« Nous Maire et Officiers municipaux de la commune  
 « de Saint-Léger-de-Fourcheret, attestons que l'écrit ci-

« dessus est sincère et véritable (1); en foi de quoi nous  
« nous sommes soussignés cejourd'hui 5 prairial de l'an  
« 3 de la République française une et indivisible. Tri-  
« pier, Maire; Panetrat, agent nat<sup>l</sup>; Munier, off<sup>r</sup> m<sup>l</sup>;  
« Garnier et Picoche, off<sup>rs</sup> m<sup>rs</sup>.»

(1) Pourquoi pas officiel ?



# NOTICE

## SUR LES TOMBEAUX

DE

### QUARRÉ-LES-TOMBES

DÉPARTEMENT DE L'YONNE.



Cette commune s'est fait un nom dans l'histoire à cause de ses tombeaux : des voyageurs se sont détournés de leur route pour les visiter ; plusieurs savants ont publié des dissertations à leur sujet. Placé par la Providence dans cette intéressante localité, nous allons ajouter à leurs laborieuses recherches des éclaircissements sur ces curieux monuments des siècles passés.

Le goût d'honorer les morts est de tous les temps ; c'est l'effet de ce précieux instinct d'immortalité que Dieu a gravé dans nos cœurs. Il s'est diversifié selon le caractère des peuples. L'usage le plus ancien et le plus général était de rendre à la terre ce qui lui appartient, lorsque l'âme a abandonné sa dépouille mortelle. Certains

peuples de l'antiquité embaumaient les corps et les conservaient dans des niches pratiquées dans leur maison. Les Celtes, nos ancêtres, élevaient des monticules sur le lieu d'inhumation des personnes distinguées. Chez les peuples policés, la vénération pour les morts a enfanté des prodiges de magnificence. Qu'on voie l'Égypte avec ses pyramides ! Rome, sans disputer l'avantage de la somptuosité, l'emportait sous le rapport de la délicatesse. Les tombeaux des simples particuliers étaient souvent parés avec plus de goût que les palais des vivants, le peuple s'épuisait tellement dans ces circonstances qu'on fit des lois pour empêcher de bâtir des tombeaux tels qu'on les voulait.

Dans les commencements de Rome, l'incinération et l'inhumation étaient simultanément usitées. Quelques familles des plus distinguées se firent enterrer jusque vers la fin de la république, pour suivre les anciennes coutumes ; mais l'usage général, depuis la conquête des Gaules par les Romains, fut de brûler les corps. On en recueillait les cendres dans des urnes de terre ou de verre que l'on gardait chez soi ou que l'on déposait dans la terre (1).

Les Romains n'ont pas fait usage des tombeaux, car leurs auteurs n'en font pas mention. Les poètes, surtout, parlant de la mince couche de terre qui couvre les morts, des fleurs odoriférantes qui croissent au-dessus d'eux, n'auraient pas manqué de chanter les tombeaux de pierre ou de marbre qui eussent renfermé les restes des personnes qui leur étaient chères. Cependant quelques découvertes montrent que les anciens s'en sont aussi servi.

(1) Une découverte de ce genre a eu lieu à Magny, près d'Avallon, en 1841. On a aussi trouvé auprès de l'église de Quarré, sous une pierre de granit, des cendres et des ossements.

Bientôt les chrétiens arrivent sur la scène du monde et répandent un jour nouveau sur toutes les institutions humaines. Ils apportent des modifications importantes dans les inhumations; acquièrent des terrains spéciaux et communs pour enterrer leurs morts, tandis qu'auparavant chacun les déposait où il voulait (1).

L'esprit de charité, qui règne parmi eux, les réunit après la mort, comme autant de frères. Ils font tomber rapidement la coutume de brûler les corps, à cause du désir qu'ils ont de conserver ceux des martyrs ou des chrétiens qui, par leurs éminentes vertus, avaient acquis autant de lustre que les martyrs eux-mêmes. Ils suivaient en cela, l'exemple de Jésus-Christ et des Juifs. Tertulien, qui vivait dans le deuxième siècle, dit qu'il ne faut pas employer le feu dans les funérailles, qu'on doit avoir horreur d'exercer la cruauté à l'égard des corps après la mort, parce qu'ils ne méritent pas de finir par le supplice. Tous les Saints-Pères nous retracent l'abolition de cet usage. Enfin la paix rendue à l'Église, sous Constantin, fit tomber dans les Gaules ce qu'il en restait. Les chrétiens de cette contrée, libres d'enterrer, à leur gré, les corps des saints, créèrent les cercueils en pierre, qui font l'objet de nos recherches. Sainte-Magnance décédée vers l'an 450, à trois lieues de Quarré, dans le lieu qui porte aujourd'hui son nom, fut déposée dans une tombe en pierre. Les évêques d'Auxerre, morts à cette époque, reposent dans de pareils tombeaux. Rien ne paraissait plus propre à conserver les corps en attendant la résurrection générale.

(1) On les inhumait de préférence près des grands chemins, afin qu'ils reçussent les souhaits et les vœux que la piété inspirait aux passants.

Grégoire de Tours rapporte qu'on voyait, de son temps, à Clermont, en Auvergne, dans l'église de Saint-Vénérand et dans d'autres dont il ne parle que pour citer les miracles qui s'y opéraient, des tombeaux en pierre ou en marbre de Paros déposés simplement à terre, sous les yeux des fidèles, qui allaient s'agenouiller là, afin de prier(1).

Ces citations, que nous pourrions multiplier, prouvent suffisamment que l'usage des tombeaux en pierre a commencé avec le christianisme : ceux qui remonteraient à des temps antérieurs ne sont que des exceptions. Bientôt on en vit des magasins dans divers endroits ; de là un corps d'ouvriers dont il est fait mention dans beaucoup de titres sous le nom de *tombiers*. Ils construisaient des tombeaux en pierre, en marbre et même en métal. On en vendait d'émaillés à Troyes et à Limoges. Théodoric, roi des Goths, récompensa Daniel qui exerçait cette industrie dans la ville de Ravenne, et là fournissait de tombeaux de marbre. Dès-lors on en fit des entrepôts ; les plus renommés, dont les noms soient venus jusqu'à nous, sont ceux de Quarré-les-Tombes, qui leur doit son surnom, de Saint-Pierre-l'Étrier, près d'Autun ;

(1) Il dit que Saint-Ursin, premier évêque de Bourges, fut enterré sans distinction, dans un champ destiné à la sépulture commune, parce que le peuple n'avait pas encore appris à rendre aux ministres du Seigneur l'honneur qui leur était dû. Longtemps après, on trouva son tombeau : lorsque le couvercle fut ôté, il parut comme un homme qui repose d'un doux sommeil. Ce tombeau fut levé de terre et porté jusque dans l'église sur des leviers par beaucoup de bras.

Pour désigner un tombeau en pierre, Grégoire de Tours, employe en latin, les expressions de *sarcophagus*, *loculus*, *sepulcrum*, et s'il est en bois, ceux de *capsa*, *capsa lignea*.

de Civaux (1) dans le département de la Vienne, de Sergueux en Lorraine (2), de Nogent-sous-Coucy, de Gron-en-Berry, entre Bourges et Nevers, et de Jumièges, à quatre lieues de Rouen.

L'histoire garde le silence sur l'origine du dépôt établi à Quarré. On conjecture qu'il est du cinquième au sixième siècle, époque de foi vive. La coutume de se

(1) Les tombeaux de Civaux sont à six lieues de Poitiers, dans une vaste plaine de six mille cent quarante-deux mètres carrés. On les voit à fleur de terre, à l'exception d'un petit nombre qui sont un peu plus enfoncés; d'autres sont posés simplement sur le sol. L'espace qu'ils occupent est partagé en deux : d'un côté c'est le cimetière de Civaux, fermé par une enceinte de pierres plates qui ont servi de couvercle à des tombes; de l'autre, c'est une plaine ouverte et en communication avec le chemin qui passe auprès et les champs labourés.

On montre, près de là, deux autres endroits qui ont servi de cimetière, et où l'on compte une quarantaine de tombeaux.

Leur forme est à peu près celle de nos cercueils : ils ont depuis un jusqu'à deux mètres huit centimètres de longueur ; leur épaisseur est d'environ six centimètres, les couvercles sont de la grandeur des tombes, tantôt plats, tantôt convexes. Un tiers, environ, ne porte aucun signe caractéristique. Les autres ont une croix en relief dont la branche principale s'étend d'un bout à l'autre du couvercle, elle a trois traverses fort larges, une à chaque extrémité et l'autre au milieu.

Tous ces tombeaux ont un air rustique et brut; ils sont taillés sans goût; on n'y voit ni sculptures ni inscriptions.

En 1757, on en ouvrit cent cinquante; quelques-uns se trouvaient vides, d'autres étaient pleins de terre et d'ossements mêlés ensemble, d'autres contenaient un squelette ou deux, les plus grands en renfermaient jusqu'à trois. Ils sortent d'une carrière située à un kilomètre au-delà de la Vienne. *Le P. Bernard Routh a écrit, à leur occasion, un volume de recherches qu'il a publiées en 1758.*

(2) Du latin *Sarcophagus*, tombeau.

servir de tombeaux était tellement reçue dans les Gaules qu'elle ne faisait aucune sensation. En effet, les historiens n'en parlent qu'à l'occasion de faits qui y ont rapport. Cependant à la vue de ces nombreux sarcophages et à défaut de preuves sur leur origine, l'imagination des chroniqueurs s'est mise en campagne, ils ont établi des hypothèses, émis des opinions; nous allons relater les principales et nous terminerons par celle qui paraît la plus probable.

Lazare-André Bocquillot, chanoine d'Avallon, est le premier qui, en 1724, ait écrit sur les tombeaux de Quarré. Son opinion, attaquée par Thomassin, ingénieur, a été défendue par l'abbé Lebeuf. Courtépée accuse Moreau de Mautour, en passant à Avallon, d'avoir copié la dissertation de Bocquillot et de l'avoir travestie pour la donner sous son nom, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Dijon* dont il était membre. En terminant cette notice, nous citerons les noms de ceux qui ont écrit depuis sur ce sujet.

Cinq opinions ont été émises par nos savants. La première qu'on trouve dans un roman du treizième siècle, dont Gérard de Roussillon est le héros, est que des cercueils de pierre étaient tombés du ciel pour inhumer les chrétiens tués dans une bataille contre les Sarrasins. Voici ce passage :

O com Dieu fit pour eux un moult très-grand miracle,  
 Ils trouvèrent le main (1) pour chacun habitacle,  
 Les très-plus beaux cercueils, ja plus beaux ne verrez,  
 Ils fuirent dans sept jours, tuits dedans enserrez.

(1) Main, du latin *mane*.

Plusieurs cercueils y a, cy uns sont mis sur l'autre(1).

Les grands gens sont dedans sans argent et sans piautre(2).

Les ménus(3) dedans terre en beaux cercueils géürent(4);

Les Sarrasins en crot, tuits ensemble mis furent.

Cette nation très-connue en Europe depuis les croisades, est prise ici pour les Normands.

La seconde opinion est que la dévotion à Saint-Georges, patron de la paroisse, avait été autrefois très-grande(5), que les pèlerins y venaient en foule et que les tombes avaient été amenées pour enterrer ceux d'entre eux qui y mourraient, parce qu'ils étaient regardés comme de grands serviteurs de Dieu. Quarré a pu être, en effet, le but d'un pèlerinage, tombé aujourd'hui en désuétude, ce qui aurait contribué à y établir de préférence le dépôt de tombeaux dont on voit encore les restes. Ces deux circonstances auraient puissamment aidé cette commune à acquérir l'importance qu'elle a conservée jusqu'à nos jours. Car elle a été longtemps le chef-lieu d'un archiprêtre du diocèse d'Autun, dont la juridiction s'étendait jusqu'à six lieues sur les paroisses voisines, et qu'elle a échangé depuis pour un doyenné.

(1) L'auteur parle ici des couvercles qui ressemblent aux tombeaux par leur forme, et qui en représentaient deux l'un sur l'autre.

(2) Il paraît que c'est le nom d'un vêtement ou manteau que portaient les riches: il était en partie de peau et garni de fourrures.

(3) Les *ménus*, cités par opposition aux grands dont le poète vient de parler, sont les soldats sortis du peuple. Il semble qu'ils éprouvent un noble orgueil de reposer dans de *beaux cercueils*; ce qui fait ressortir le mépris que l'on fit des Normands, qui furent enterrés, sans cercueil, dans des *crots*.

(4) Réposèrent.

(5) On l'invoque pour la surdité. Outre l'évangile que le prêtre récite pour ceux qui se présentent, on trempe dans l'huile de la lampe du Saint-Sacrement du coton que l'on met dans ses oreilles.

La troisième opinion est qu'une ville avait existé aux environs et que les tombes destinées à l'usage de ses habitants étaient demeurées sans emploi par suite de sa destruction. Bocquillot rapporte que Magdelénat, curé de Quarré, qui croyait à cette tradition, explora tous les alentours jusqu'à deux lieues à la ronde, qu'il employait même ses paroissiens à cette recherche. Il les accompagnait quelquefois, à cette intention, lorsqu'ils chassaient le sanglier. Il n'y eut ni chemin, ni sentier dans les bois qui couvrent Quarré de deux ou trois côtés qu'il ne voulût voir par lui-même, et il assura qu'il n'avait pas découvert le moindre vestige de bâtiments anciens.

De Mautour interroge l'histoire pour éclaircir cette question et s'assurer si quelque désastre n'aurait pas donné occasion à ce prodigieux amas de tombeaux. Deux événements paraissent favorables à sa conjecture : 1° Après la défaite et la mort d'Abdérain, les débris de son armée réunis aux Ostrogoths, aux Vandales et aux Alains, dévastèrent la Bourgogne et détruisirent des châteaux et des bourgs dont on ignore aujourd'hui l'emplacement ; 2° Au commencement du onzième siècle, Robert, roi de France, vint mettre le siège devant Avallon et y perdit beaucoup de monde, alors il se demande si dans ces circonstances, on n'aurait pas fait venir des tombes pour enterrer les morts !

Une quatrième conjecture était qu'une grande bataille avait été livrée à Quarré même ou aux environs, et qu'on avait fait venir de Champrotard plusieurs milliers de tombes pour donner la sépulture à ceux qui avaient succombé dans le combat. Cette opinion est vraie dans le principe, comme nous le verrons plus loin, seulement on avait tort de croire que ces tombes avaient été achetées après la bataille, attendu qu'il eût été impossible de les amener dans un si court délai. On ajoutait qu'une partie

était demeurée sans emploi, c'est pourquoi on les avait trouvées vides et hors de terre.

Enfin ce qui paraît incontestable, c'est que des marchands en avaient fait à Quarré un dépôt considérable pour le service du Morvan, pays religieux, dont les habitants venaient de fort loin pour les acheter. Ce commerce a eu quelque chose de prodigieux comme on va le voir.

Il paraît, d'après certains critiques, que les tombeaux de Saint-Pierre-l'Étrier, de Lyon, de Vienne, dans le département de l'Isère, et d'Arles, proviennent de l'entrepôt de Quarré, parce que le grain de pierre est totalement identique avec celui des tombeaux de ce bourg. D'Expilly nie le fait, parce que, dit-il, il y a de la pierre aux environs de ces villes, et que dans l'histoire rien n'annonce que l'on ait eu de la prédilection pour les tombeaux de certains endroits. La pierre de ceux de Quarré présente un cachet distinctif qui l'emporte sur tous les raisonnements. C'est déjà ce qui a fait retrouver, avec certitude, le lieu de son extraction qui est Champrotard, sur la commune de Dissangis, à trois lieues au nord-est d'Avallon. Cette pierre est blanche, quelquefois grise ou rougeâtre, semée de petits coquillages qui la font facilement reconnaître. Au dix-septième siècle, la carrière de Champrotard fournissait jusqu'à dix lieues à la ronde, toutes les pierres nécessaires aux grandes constructions.

Les marchands déposaient leurs tombeaux sur la place publique de Quarré, terrain vaste et inculte (1) autour

(1) Cette place dont on admire l'étendue, était autrefois très-spacieuse, elle s'étendait depuis l'étang qu'on voit en arrivant d'Avallon jusque dans le Champ-Culau ou le Verger. Deux hectares en ont été détachés, pour former l'ouche de la cure, ensuite chacun a successivement créé devant sa porte, une cour, un jardin, et enfin des constructions et

duquel était le bourg et au centre une chapelle dédiée à Saint Georges. Près de là, passait une voie romaine venant d'Auxerre par Sermizelles, Saint-Père et se dirigeant à Autun. Ses nombreux embranchements correspondaient aux principales communes du Morvan. On acquiert tous les jours de nouvelles preuves de ce commerce étendu.

Près d'un ancien château, non loin de Michery et d'un endroit appelé Gringolet, on a trouvé des tombes en pierre dans lesquelles étaient des squelettes. A Sergines, elles servent d'auges dans les basses-cours. Les habitants du pays, et en particulier Théodore Tarbé qui a écrit sur ce sujet, assurent qu'elles viennent de Quarré. La nature de la pierre est, en effet, la même.

Celles de Saint-Pierre-l'Étrier, à deux kilomètres d'Autun, que nous avons visitées récemment, sont les unes en grès, tel qu'on l'extrait des carrières de Saint-Léger-sous-Benray et autres lieux des environs. On en voit deux près de l'ancienne église de Saint-Pierre, vendue en 1793 et convertie aujourd'hui en une grange et une étable. Les autres sont en pierre blanche, provenant du magasin de Quarré. Nous en avons apporté des fragments qui nous ont donné la certitude de ce fait. Le propriétaire de l'église nous fit observer que l'espace qui la sépare du chemin était autrefois couvert de tombes, et que le champ, de la contenance de plusieurs hectares, situé au nord, en est rempli à un mètre de profondeur. Les débris de plusieurs de ces tombes sont employés, comme moëllons, dans les constructions du voisinage et les murs des jardins. Les couvercles des tombeaux en pierre blanches

s'est emparé, sans titre, du bien de la commune. Les autorités locales en ont vendu pour plaire à des riches, c'est ce qu'on remarque dans les communes rurales mal administrées. Pour mettre fin aux empiètements, en 1854, on a levé de cette place un plan qui est déposé à la mairie.

sont convexes comme ceux de Quarré, et les autres sont plats et plus épais, parce que la pierre a moins de consistance. On venait d'en découvrir un doublé en plomb, dans lequel on n'avait trouvé qu'une dent et quelques fils d'or, provenant d'un personnage de distinction, enterré avec les ornements de sa dignité. Ainsi, on vendait à Autun des tombeaux en pierre du pays et d'autres plus élégants sortis du magasin de Quarré.

Nous avons vu récemment le curé de Brèves, paroisse située à deux lieues en deçà de Clamecy, et environ douze de Quarré, qui nous a assuré que son vaste cimetière, à un mètre trente-trois centimètres de profondeur, est, pour ainsi dire, pavé de tombeaux, et que la tradition est unanime pour attester qu'ils viennent de Quarré. Le grain de pierre qu'il a examiné avec soin, est le même dans les deux endroits. On en trouve fréquemment de semblables à Clamecy.

Quoique la ville d'Auxerre soit à la portée de belles carrières, elle fit aussi usage de ces tombeaux répandus dans le commerce : nous en avons vu provenant de la nef de l'église de Saint-Germain, démolie en 1822, qui venaient certainement des carrières de Champrotard.

Le fossoyeur de Saint-Brancher, à six kilomètres de Quarré, en rencontre souvent et il n'hésite pas à les briser, s'ils ne coïncident pas avec la fosse qu'il a commencée. Ils ont dû leur conservation à l'étendue du cimetière qui se prolongeait autrefois à cinquante pas autour de l'église ; depuis que ses limites sont resserrées, ce qu'il en reste ne tardera pas à disparaître. Nous connaissons plusieurs endroits de celui de Quarré où il s'en trouve (1).

(1) En 1854, lors de l'inhumation de notre bonne mère, les fossoyeurs découvrirent, au pied du mur de l'église, au nord, un tombeau vide, mais bien conservé, où son corps fut déposé. Notre bien-

Le cimetière de Saint-André-en-Morvan a donné lieu à plusieurs découvertes de ce genre. En 1845, on trouva dans un champ peu éloigné de l'église un tombeau renfermant un squelette avec son armure. Des découvertes partielles ont eu lieu à Saint-Brisson, à Rouvray, à Sainte-Magnance, où l'on voit deux tombes dans la cour de la cure. Les anciens cimetières, voisins de Quarré, devenus trop petits à cause de l'accroissement de la population ont vu retirer successivement toutes celles qui s'y trouvaient; nous ne doutons pas qu'on en rencontre un jour sous le pavé de nos églises.

Voici un fait qui montre combien les grands monastères en étaient abondamment pourvus. En 680, Achard, abbé de Jumièges, fit enterrer dans des cercueils de pierre quatre cent quarante-deux moines, morts en trois jours, et l'histoire ne dit pas que l'approvisionnement du monastère fut épuisé par tant d'inhumations. Le privilège d'être enterré dans les couvents a toujours été très-recherché, c'est pourquoi les abbés avaient des tombeaux à la disposition des familles qui y apportaient leurs défunts.

Une circonstance extraordinaire obligea d'employer, à la fois, tous ceux qui étaient entassés sur la place publique de Quarré. Une grande bataille dont nous avons déjà parlé, se donna, en 925, entre les Français et les Normands, elle fut sanglante et décisive; les Normands y perdirent plus de huit cents hommes, et les Français plusieurs milliers. On évalue la totalité des morts à six mille. Les Normands défaits complètement prirent la fuite dans

aimé père étant décédé quelques mois après, fut honoré d'une pareille sépulture. Deux ans plus tard un bas côté ajouté à l'église les renferma dans son enceinte. Cette note est pour éviter les méprises qui pourraient avoir lieu, dans la suite, à leur occasion.

les bois. Les généraux français, maîtres du champ de bataille, s'emparèrent de toutes les tombes qui couvraient la place et s'en servirent pour inhumer les officiers et les soldats, croyant récompenser, par cette sépulture distinguée, ceux qui avaient succombé en défendant le trône et l'autel. Les Normands, au contraire, furent enterrés ignominieusement dans de grandes fosses communes. La tradition et l'histoire sont d'accord sur ce fait. Nous ne rapporterons pas les preuves que nous en avons données dans une notice sur ce combat, publiée en 1857.

Il n'a pas fallu moins de deux mille tombes pour donner la sépulture à tous les Français restés sur le champ de bataille, on en mit plusieurs dans chacune, comme on le voit par la découverte, au dix-huitième siècle, d'un tombeau qui contenait trois corps rangés avec ordre : l'un d'eux avait sur le front une ouverture à y couler le doigt, marque de la blessure qui lui avait donné la mort. Il est probable que, pour hâter les inhumations, on aura rempli de corps un certain nombre de tombes que l'on aura ensuite recouvertes avec soin, en les laissant sur la terre, comme on faisait ailleurs. Ce grand nombre de tombeaux laissés sur le sol ou enfoncés dans la terre, ont jeté dans l'étonnement toutes les générations qui se sont succédées depuis cette époque. Sans remonter au-delà des deux derniers siècles, on a trouvé sur la vaste place de Quarré des centaines de tombes déposées dans la terre, renfermant, avec des ossements humains, des sabres, des épées, des éperons, des pendants d'oreille et même des pièces de monnaies. Le large emplacement qui servit à ces inhumations, envahi dans la suite par les particuliers, a fourni jusqu'à nos jours de ces découvertes intéressantes. Elles ont lieu en creusant des fondations, des caves, en arrachant des arbres. Nous n'entrons pas dans le détail de celles dont parle Boequis, ni

de celles que nous avons rapportées à l'occasion de la bataille de Montculan. Ceux qui ignoraient qu'un combat eût été livré à Quarré, ou qui n'admettaient pas ce sentiment, faisaient mille conjectures.

Le magasin, épuisé par tant d'inhumations à la fois, ne tarda pas à se recomposer. L'emploi qu'on avait fait de ses tombeaux, lui donna de la célébrité et agrandit ce genre de commerce. Bocquillot, qui écrivait en 1724, dit dans sa notice : « Il y en avait un si grand nombre à la surface de la terre, il y a environ cinquante ans, que la tour du clocher (1), la voûte du chœur, la sacristie en ont été bâties et l'église pavée. Il en reste une grande quantité dans le cimetière qui environne l'église et il y en a encore d'enfouies dans la terre. »

Cette branche d'industrie prospéra jusque dans le quatorzième siècle, époque où l'on cessa à peu près de s'en servir. La nécessité où l'on fut dans les villes de déplacer ces masses immobiles qui occupaient pour toujours l'espace où on les avait logées; la difficulté d'avoir sous la main, des cercueils en pierre, diminua le scrupule de remuer la cendre des morts. Bientôt on crut, en se servant de cercueils en bois, ne rien perdre du respect que la religion inspire pour leurs restes mortels. Les grandes familles se crurent dédommagées en obtenant d'être inhumées dans les églises.

Ce retour à l'ancienne coutume fit tomber le prix des tombes, on les employa à toutes sortes d'usages. En voici un exemple frappant : On commença en 1857 la démolition de l'ancienne église de Dun-les-Places, à deux lieues de Quarré, sur les bords escarpés de la Cure. C'était un édifice très-simple, de style roman, qui appartenait au quatorzième siècle. L'abside ou rond-point, était

(1) C'est l'ancien clocher démoli en 1786.

soutenu au-dehors par trois piliers boutants de vingt-cinq centimètres de saillie, sur soixante-six de largeur et trois à quatre mètres de hauteur, dont toutes les pierres provenaient de tombes rompues ; mais voici qui est plus merveilleux : le rond-point, à sa naissance, rentrait de quatre-vingt-trois centimètres, et laissait à découvert les angles des murs de l'église, qui paraissaient en très-belles pierres de taille, auxquelles on attachait d'avance beaucoup de prix ; mais quel ne fut pas le désappointement, lorsqu'en démolissant, on reconnut que c'était des tombes sciées en deux, polies en dehors et remplies au-dedans de maçonnerie. Elles étaient posées avec tant d'art, que les plus fins archéologues et les plus habiles architectes n'auraient pu reconnaître la fraude. Il n'en avait pas fallu moins de vingt pour exécuter ce travail.

Ce n'est pas tout : l'église était voûtée en planches ; mais l'abside, profonde de six mètres, avec une même largeur et une pareille élévation sous clef, était en partie voûtée en pierres de tombes. On remarquait, avec intérêt, une arcade de cette même pierre, partant du sol et formant la tête de la voûte, les clavaux étaient coupés avec tant de régularité en largeur et en épaisseur qu'ils en ornaient admirablement le frontispice. La fenêtre de l'abside, pour plus d'élégance, était aussi bâtie entièrement de débris de tombes, du reste, les moëllons des murs étaient mêlés avec ces mêmes pierres. Il n'y avait que dans la tour (1) du clocher, bâtie au dix-septième siècle, que l'on n'en remarquait point.

Boileau, dans son manuscrit d'*Anecdotes avallonnaises*,

(1) Cette tour établie en avant de l'ancien portail, avait six mètres carrés, compris un petit escalier engagé dans les murs. Elle était bâtie en moëllon, sauf deux piliers boutants en granit.

va bien plus loin, il dit que chaque paroissien en a une quantité qui servent d'auges.

Lorsqu'on ajouta deux bas-côtés à l'église de Quarré, l'un en 1846 et l'autre deux ans après, et quand on bâtit les deux chapelles du chœur en 1857, on trouva dans la démolition des vieux murs, assez de pierres provenant de tombes brisées, pour faire toutes les voûtes. Ajoutons que dans les maisons des particuliers, dans les cours, dans les jardins, on rencontre çà et là des tombes appliquées à divers usages.

Ce qu'il en restait, en 1724, était déposé sur la place publique qui se prolongeait depuis l'étang qu'on voit en arrivant d'Avallon, jusque dans le Champeulan, sur une longueur de mille pas, au rapport de Bocquillot qui l'avait mesurée, et que nous avons trouvée exacte. De Mautour, qui écrivait depuis qu'on en avait retranché l'ouche de la cure ne trouve plus que six cent soixante pas, avec une moindre largeur. Il ajoute que les tombes qu'il y a trouvées s'élevaient à plus de deux mille, et qu'un grand nombre ont été brisées pour bâtir et pour faire de la chaux.

Vers 1780, M. Bégon, curé de Quarré, abaissa la place publique de un à deux mètres et en mit à découvert un grand nombre. Désirant aussi la débarrasser de celles qui l'encombraient, il les brisa impitoyablement pour les faire entrer dans diverses constructions, telles que la nouvelle tour du clocher, les deux chapelles latérales de l'église et une maison curiale qu'il bâtissait à grands frais. Un de ses prédécesseurs, nommé Magdelénat, ayant fait en 1747, une clôture autour du cimetière qui environnait l'église, en remplacement d'une autre composée, en partie de tombes, en avait renfermé dans cette enceinte deux cent vingt-six, disposées en quinze rangées, les pieds tournés vers l'orient, selon la manière d'inhumer des chrétiens. Elles servent à recouvrir en dehors les fosses des morts.

Ces dernières, les seules qu'on puisse montrer aux étrangers, diminuent, chaque jour. Des particuliers en ont enlevé pendant la nuit pour leur utilité privée, les fossoyeurs en ont brisé quelquefois en les déplaçant, avant que le cimetière ne fût reporté sur le chemin de Mennemois. Si les autorités locales savent apprécier ces monuments des temps anciens, qui ont donné un surnom à leur commune et lui ont acquis une certaine célébrité parmi les bourgs de France, ils les rangeront de nouveau, par ordre, et veilleront, avec soin, à leur conservation.

On vient d'en découvrir, avec la charrue, deux, sans couvercle, dans le Champculan, c'est-à-dire dans le lieu où l'on se battit, en 925, ce qui rappelle ce passage d'un poète français :

Un jour le laboureur dans ces mêmes sillons  
Où dorment les débris de tant de bataillons,  
Heurtant avec le soc, leur antique dépouille,  
Trouvera sous ses pas, des dards rougés de rouille.  
Entendra retentir les casques des héros,  
Et d'un œil étonné contempera leurs os (1).

Un magnifique tombeau en pierre de grès, avec son couvercle en arête, pareil à ceux d'Autun, vient d'être trouvé dans *la Chagnie*, non loin du Champculan, à la tête du versant qui regarde la forêt; il était rompu et presque découvert parmi les genêts (2). En 1858, en creusant une cave, sur le côté ouest, de la place publique, on rencontra deux tombes; l'une retournée, couvrait un corps dont

(1) Delille, traduction des *Géorg.* de Virgil.

(2) Ses débris sont employés comme pierres angulaires dans une bâtisse près de la cure.

les ossements étaient d'une grosseur peu commune, l'autre, sans couvercle, en contenait un second. La terre environnante, dans laquelle on remarqua des ossements, fait croire qu'elle avait fait autrefois partie du cimetière, ou qu'elle avait été remuée pour en extraire des tombes. On mit à découvert une petite construction, en hémicycle, bâtie uniquement en pierres de tombes, dont on ne put connaître la destination. Nous ne rapporterons pas d'autres découvertes peu importantes, comme de tombes sans couvercle, soit dans le cimetière, soit dans les jardins (1).

Ce qui a le plus embarrassé nos chroniqueurs, c'est la difficulté de rendre compte des tombeaux trouvés vides dans le sein de la terre, quoique bien fermés. La bataille gagnée contre les Normands lève cette difficulté. Plus de neuf cent trente ans se sont écoulés depuis ce combat mémorable. Les corps que l'on a déposés alors dans des tombes, ne doivent laisser aujourd'hui qu'un peu de poussière, sauf de rares exceptions, or on enseigne, en médecine, qu'un corps humain, réduit en poudre, peut tenir dans le creux de la main. Cette cendre répandue au fond d'un tombeau, sur une longueur de deux mètres, est absorbée par les inégalités de la pierre, au point qu'il paraît vide.

Ceux qu'on voit dans le cimetière viennent moins des marchands qui les auraient abandonnés faute d'acheteurs, que de ceux que l'on retira de la terre. Les simples particuliers firent commerce de ceux qu'ils purent extraire de leurs champs, de leurs jardins ; ceux qui se brisaient servaient à paver le seuil et le foyer des maisons, ou en-

(1) Les couvercles qui gênaient la culture, avaient été enlevés à une autre époque.

traient dans les constructions; la fabrique en vendit aussi pour faire des abreuvoirs.

On raconte, à ce sujet, que le fermier du fief de Saint-Aubin, hameau de Saint-Brancher, en acheta pour cette destination et que ses trois chevaux moururent au bout de quelques jours. Il attribua cet accident à la tombe qui avait probablement servi à quelque saint personnage; il la déposa auprès de la chapelle du lieu où on la voit encore, quoique l'édifice religieux soit tombé en ruines. On rapporte que le même malheur arriva au seigneur de Grésigny, qui en avait aussi acheté une pour servir d'abreuvoir.

Il résulte de ces rapprochements, qu'à l'époque où se livra la bataille contre les Normands, les tombes étaient d'un usage général pour la classe aisée, que l'entrepôt de Quarré était considérable et ses propriétaires fort riches, qu'ils faisaient des envois dans des contrées éloignées. Quel spectacle que celui de ces tombeaux, lorsqu'on les transportait à travers les villes et les campagnes pour les conduire à leur destination. Ils rappelaient le néant de la vie et les fins dernières de l'homme. Aucun n'était enlevé sans qu'une famille ne fût plongée dans l'affliction. Maudit l'homme au cœur dur, dont le corps était déposé dans l'une de ces bières sans qu'une larme eût été versée.

Quelques unes portent des marques évidentes du christianisme. Tantôt ce sont des croix de Saint-André gravées sur un côté de la tombe dont elles occupent toute la longueur, tantôt on remarque, en relief, sur certains couvercles, des croix de dix centimètres de largeur, dont la branche principale se prolonge jusqu'à l'extrémité. Elles ont été prises, quelquefois, par des visiteurs, pour des épées gauloises. En agrandissant la sacristie, en 1833, on rencontra dans l'ancien mur une tête de couvercle

ayant en relief une croix pareille à celle que l'on porte comme décoration, et n'ayant que quatre branches. Une autre tombe du cimetière est ornée sur un côté d'un écusson rongé par le temps, provenant sans doute, d'un preux du moyen-âge. C'est à tort que de Mautour a écrit dans sa notice : « Point de marques de christianisme sur ces tombeaux. Il n'y en a qu'un sur lequel on ait vu une croix gravée et sur un autre un écusson qu'on ne peut déchiffrer. » Sa notice, comme celle des autres, n'est basée que sur des hypothèses et des tâtonnements continuels. Cependant presque tous s'accordent à dire que Quarré renfermait autrefois un magasin considérable de tombeaux pour le service des villes voisines.

Leur longueur est depuis un mètre soixante jusqu'à deux mètres seize centimètres, en comprenant l'épaisseur de la pierre, qui est de six à huit centimètres. Leur largeur est à la tête de soixante centimètres et aux pieds de trente-sept, environ. Les couvercles sont des demi tombeaux arrondis et polis au dehors, mais bien plus épais que ceux qu'ils doivent couvrir. En sorte qu'un sarcophage posé sur le sol, avec son couvercle, comme on le faisait quelquefois, mettait par son poids, le corps qu'il renfermait à l'abri des profanations. On en voit de petits destinés aux enfants, et de très-grands pour se conformer au goût des familles (1).

Les observateurs remarquent quel'on si s'en servait de nouveau, on ne leur donnerait pas plus de perfectionnement, car ils sont taillés et battus au marteau, à petit grain. L'intérieur est creusé avec beaucoup de régularité, ce qui montre que les tombiers, uniquement occupés à ce genre de travail, l'avaient amené à une grande perfection.

(1) Aujourd'hui on veut que les cercueils soient très-grands.

Nous touchons à une époque où l'on trouvera rarement des tombeaux dans le sein de la terre, parce qu'elle a été remuée de toutes parts. On rencontrera plus rarement encore, en les ouvrant, des vestiges de la bataille de Montculan, car le temps, après un laps de près de mille ans aura bientôt tout dévoré. Ainsi s'effacent, peu à peu, les traces de ce grand drame dont le succès répandit l'allégresse dans toute la France.

Les tombes, ces beaux monuments de la piété de nos pères pour conserver les restes vénérés de ceux qui avaient été les objets de leur tendresse pendant la vie, se détruisent aussi insensiblement et réclament, nous le répétons, toute la sollicitude des curés et des maires de la localité pour passer à une postérité reculée (1).

## HENRY,

Curé-Doyen de Quarré-les-Tombes.

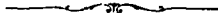
(1) Voici les principaux auteurs qui ont écrit sur les tombeaux de Quarré: Bocquillot, *dissert.*, Lyon, 1724 et 1726; Lebeuf, *Journal de Verdun*, juillet 1724; *Journal des savants*, novembre 1725; *Mercure*, février 1728; Courtépée, *Descript. hist. de la Bourgogne*; Moreau de Mautour, *Hist. de l'Académie des sciences et belles-lettres de Dijon*; Paganol de la Force; le P. Nicéron T. 8. p. 407; *Abrégé de l'hist. ecclésiastique de Racine*, T. 12, in-12, p. 440; *Dissertat. de Thomassin sur les Antiquités de Bourgogne*, Dijon 1725 et 1626, in-8°; Moreri, Lamartinière, *Encyclopédie method.*; d'Expilly, *Mém. de l'Académie des Inscrip.*; Th. Tarbé, *Recherches sur le départ. de l'Yonne*, p. 50.

# LUTTE MUNICIPALE

ENTRE

CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE

ET LES AVALLONNAIS.



Malgré le noble entraînement qui porte les hommes d'études vers les sciences historiques, bien des gens restent encore sous l'impression d'un préjugé qui leur fait méconnaître et calomnier les siècles passés. Depuis que la résistance à l'arbitraire consiste à élever des barricades, il leur semble que du temps où ce moyen extrême n'était que rarement employé, les hommes vivaient sans aucun sentiment d'indépendance et de dignité, sans aucune connaissance de leurs droits et sans énergie pour les faire valoir. On peut comparer ces personnes à ces artistes d'il y a peu d'années qui ne regardaient qu'avec mépris et en levant les épaules ces monuments anciens dont on n'a pas encore atteint la grandeur et la majesté. Cependant, tels étaient les monuments d'alors, tels étaient les hommes.

A ceux qui croient encore que la liberté politique, et peut-être même la liberté individuelle, sont des conquêtes de la révolution du dernier siècle, je répondrai par une page de notre histoire avallonnaise.

C'est un épisode de 400 ans de date, dans lequel on voit les Avallonnais, pleins de confiance dans l'intégrité de la justice, lutter courageusement et avec énergie contre les prétentions absolutistes du dernier duc de Bourgogne qui pensait réduire à sa volonté les droits et les libertés du pays. La victoire qui couronna leurs efforts honore autant les vaincus que les vainqueurs ; car elle prouve, en même temps que ma proposition, l'indépendance des juges sous le gouvernement même de l'un des princes les plus absolus, et le respect que celui-ci portait à la justice.

La part que devaient prendre les habitants d'Avallon dans l'administration de la cité, avait été réglée par une charte(1) de commune donnée le 13 novembre 1200 par le

(1) Cette charte ayant disparu de nos archives depuis fort longtemps, il est difficile de dire d'une manière précise quelle fut la forme administrative de notre ville après son affranchissement ; mais on peut conjecturer que le duc Eudes III ne fit que conférer aux habitants le droit de choisir eux-mêmes leurs administrateurs sans changer de beaucoup les attributions de ceux-ci ; car on voit avant et après l'affranchissement d'Avallon des gouverneurs qui ne paraissent différer entre eux que par l'origine de leur pouvoir. De 1180 à 1193 c'est un nommé Hérard (*Herardus prepositus avalonensis*), qui figure comme témoin dans deux chartes du duc Eudes III (1) : En 1246 c'est un Pierre de Corbigny, qui achète des templiers du Saulcois d'Island (*de Salico Ylenci*) des droits que ceux-ci avaient sur un four banal au château d'Avallon (2). Ce n'est qu'à partir des premières années du xv<sup>e</sup> siècle que nous trouvons des détails plus positifs

(1) D. Plancher, T. 1<sup>er</sup>, preuves 96 et 140.

(2) Archives d'Avallon, fonds Maladière.

duc Eudes III et confirmée 20 ans plus tard par son fils Hugues IV.

sur l'organisation municipale. On voit en effet de temps en temps durant ce siècle, dans les comptes des receveurs, que les Avallonnais étaient dans l'usage, chaque année, de nommer par élection un gouverneur, quatre *vérifieurs* qui prirent plus tard le nom d'échevins, un procureur syndic et un receveur municipal.

Le gouverneur veillait à la sûreté de la ville et commandait la milice bourgeoise. Son autorité s'étendait à cet égard non-seulement sur la ville, mais encore sur tous les villages qui y avaient droit de retraite, c'est-à-dire, selon une note de 1667, sur tout le bailliage, qui avait une étendue à peu près égale à celle de notre arrondissement, quoique dans des limites fort différentes. Il ordonnait encore l'impôt du *guet et garde* payable en nature sous ses ordres, ou en argent entre les mains du receveur, au choix des contribuables.

Les *vérifieurs* délibéraient, de concert avec le gouverneur, le procureur et le receveur, sur toutes les affaires administratives, votaient les travaux à faire aux chemins, au pavage, aux remparts, aux monuments et contractaient des marchés avec les entrepreneurs, ordonnaient et signaient les mandats, et vérifiaient en séance publique, à la fin de chaque année les comptes du receveur municipal.

Après la réunion définitive de la Bourgogne à la couronne de France, la nomination du gouverneur paraît avoir subi quelque modification : Après son élection, le magistrat élu devait prendre des lettres-patentes du roi avant d'entrer en fonctions. Ses attributions sont ainsi déterminées au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle sur les registres de la commune :

« Ce sont les articles des droitures et libertés que de toute ancienneté ont accoutumé joyr et user les manans et habitans de ceste ville d'Avalon touchant le faict de la garde d'icelle ville.

« Et premièrement :

« Laditte ville a droict et a accoutumé de toute ancienneté de eslire et nommer ung capitaine et aussi ung sien lieutenant, qui doit estre des plus apparens de laditte ville, pour et en son absence, faire toutes choses qui concernent le faict de ladite capitainerie.

Et lequel son lieutenant, par advis et délibération desdits capitaine et habitans, un chacun an, pourra estre changé et en eslire ung au-

Jusqu'en 1470, les Avallonnais avaient paisiblement joui de tous les droits qu'elle leur avait concédés, lorsque le dernier duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, essaya d'y porter atteinte. C'était un puissant seigneur

tre ou le continuer si bon leur semble, selon que l'on verra qu'il se sera gouverné.

« Et lequel capitaine est tenu en prendre lettres-patentes du roy, après l'élection faite par ceulx de ladite ville.

« Et lequel capitaine, en temps d'éminent péril, a trente livres de gaiges seulement, pour ung chascun an

« Item que tous les deffaux des guets et portes, qui sont de six blancs, sont prins et levés par les habitans de ladite ville pour employer aux réparations d'icelle ville.

« Que lesdits de ladite ville sont tenus obéyr audit capitaine, ensemble les retrahans et sujets d'icelle, ès choses concernant le faict de son office de capitainerie, et non autrement, pour icelle ville tenir en bonne sûreté et obéissance de notre bon roy souverain et naturel seigneur.

« Item, ledit capitaine est tenu de bien traicter et entretenir lesdits habitans et leur communiquer les affaires pour par ensemble en délibérer et ordonner pour et au profit honneur et utilité de ladicte ville et habitans d'icelle.

« Et pour tenir et accomplir les choses dessus dites, ledit eslu capitaine est tenu jurer et prester le serment en la maison et hostel de ladite ville, en présence des officiers du roy, eschevins, procureurs, officiers et autres des plus apparens d'icelle ville.

« Item, et en temps d'éminent péril, ledit capitaine a accoustumé toujours avoir de chascune porte de ladite ville, une clef qui est la tierce et les deux autres tierces desdites clefs desdites portes, sont baillées à deux des échevins d'icelle ville.

« Item, et en temps de paix, lesdites clefs sont distribuées et baillées à trois hommes de ladite ville prochains desdites portes, qui font le serment et ont gaiges de ladite ville pour chacun vingt sols tournois pour leurs peines et salaires pour chacun an

(Archives d'Avallon. — Registre des délibérations de l'Hôtel-de-Ville. — Année 1526).

que le duc Charles; il tenait sous un même sceptre les duchés de Bourgogne, de Lorraine, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg et de Gueldre; les comtés de Flandre, d'Artois, de Bourgogne (la Franche-Comté), du Hainault, de Hollande, de Zélande et de Rutphen; et cependant une chose le gênait encore: c'étaient les libertés des communes, les droits du peuple.

Il n'aimait pas à lutter contre des États provinciaux qui parlaient librement en défendant avec chaleur les intérêts des provinces et contre des communautés qui soutenaient avec énergie leurs privilèges sans cesse attaqués. Rêvant au pouvoir absolu, il voulut s'affranchir de cette entrave.

Vers le mois de novembre ou décembre 1469 noble homme Jehan Triffonneau, escuier, capitaine eslu de par la ville et par les habitans de ladite ville au mois de janvier 1468(1) ayant fini son temps, ou étant mort, car on voit sur la fin de l'année Pierre de Praelles, commander les hommes du guet (2), les habitans se réunirent en assemblée générale, après avoir obtenu des lettres d'autorisation du maréchal de Bourgogne, à l'effet *d'eslire et commectre unq capitaine en ladite ville* (3). Leurs voix se portèrent sur un homme du pays, Jean Dehan, dont on voit la signature au bas de chacune des pages du compte de cette année avec celles des *vérfieux* P. Maulvoisin, Chastellain et P. de Praelles. Soit que ce choix ne plût pas au duc Charles, soit qu'il voulût empiéter sur les libertés communales, le duc prétendit dénier aux Avalonnais le droit d'élire leur gouverneur. Il leur écrivit le

(1) Archives d'Avallon, comptes de Perrin de Praelles — Année 1469.

(2) Idem.

(3) Id. à la date du 21 novembre.

18 mai 1470, du château de l'Écluse en Flandre, la lettre que voici :

*De par le duc de Bourgogne, de Braban, de Lembourg, de Luxembourg, comte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne, de Luxembourg, de Hollande, de Zelande et de Namur, etc.*

*Très chiers et bien a néz. Il est venu à notre congnoissance que jasoit ce (1) que à nous et non à aultre compete et appartient de commettre et ordonner en notre ville d'Avallon tel capitaine que bon nous semble, pour la garde, seurreté et préservation d'icelle ville, néantmoins, depuis le trespas de feu messire Philibert de Jaucourt, qui en son vivant tenoit et avoit ledit office par don et commission de de notre très-chier seigneur et père que Dieu absoille, vous avez de votre auctorité privée, sans notre congé et licence, commis audit office, deux personnes successivement. Assavoir premièrement uny appelé Triffonneau et après lui, uny appelé Jean Dehem, qui encoires à présent, le tient et occupe : dont nous donnons grant merveilles et n'avons cause d'en estre content. Et pour ce que voulons en ceste partie user de notre droit, et que savons et congnoissons notre amé et féal escuier et bailli de Chastelchinon, Jehan Boudault estre ydoine et propre à l'exercice dudit office de capitaine, pour le bien de nous et d'icelle ville, nous l'avons en icellui office commis et establi par noz lettres-patentes, comme apparoir vous pourra par icelles. Si voulons, vous mandons et enjoignons très-expressément, que ledit Jehan Boudault vous recevez pour votre capitaine et lui obeysez et saictes obeyr par tous ceulx qu'il appartiendra en tous cas touchans et concernans ledit office. Et y le faisant au surplus payer et contenter des gaiges de cent livres par an que lui avons*

(1) *Jasoit-ce* ou *Jasoit que*, vieille locution qui signifie bien que.

*pour ce tauxez et ordonnez selon la forme et teneur de nosdites lettres-patentes, sans y faire faulte ou difficulté quelconque; car notre plaisir est tel. Très-chiers et bien améz, notre seigneur soit garde de vous. Escript en notre chastel de l'Escluse le xviii<sup>e</sup> jour de may, l'an LXX.*

CHARLES.

Et plus bas : N. OROZ (1).

A la lecture de cette lettre, les prétentions du duc ne donnèrent pas moins merveille aux Avallonnais que l'élection de Jean Dehan ne l'avait donné à celui-là. Bien que les termes de la dépêche fussent formels, les officiers municipaux ne pouvaient en croire leurs yeux, car ils regardaient comme un attentat inouï, que l'on voulût leur ravir leurs droits politiques : cela ne s'était jamais vu. Immédiatement on députa Albin Jeanbin, d'Avallon, à Cheneveau, où demeurait le bailli de Château-Chinon, pour voir les lettres-patentes qui établissaient celui-ci gouverneur de la ville et pour en prendre copie (2).

Lorsqu'ils eurent cette pièce entre les mains, les *véritéux* s'assemblèrent pour en examiner les termes; et deux hommes de loi, Jean Martenot le jeune et Pierre de Praelles, furent nommés pour rédiger des mémoires et défendre les droits de la ville. L'un de ces mémoires en forme de remontrances fut remis, dans la semaine de saint Martin d'été, c'est-à-dire dans les premiers jours de juillet, à Pierre de Clugny, qui reçut 5 francs en deux paiements pour aller en Flandre solliciter du duc l'annulation de ses lettres-patentes (3).

(1) Archives d'Avallon : fonds, documents historiques.

(2) Arch. d'Avallon. Comptes du receveur. — Année 1470.

(3) Idem.

Cette démarche fut sans aucun succès. Clugny revint avec une nouvelle confirmation des prétentions du chef de la province. Alors nouvelle assemblée des *vériefeux* et des hommes de loi, nouvel examen des pièces, nouvelle discussion dont sortit un appel devant le grand conseil, ou, comme nous dirions aujourd'hui, devant le conseil d'État.

Les Avallonnais, comme on le voit, ne se prenaient pas à petite partie: mais alors, comme de nos jours, la chicane avait ses détours. Pour modérer l'influence du duc on s'en prit à Jean Boudault, le capitaine nommé par lui. Jacques Odebert, qui cumulait les fonctions de receveur et de procureur, lui porta le 26 août, une assignation à comparaître devant le grand conseil à Dijon (1).

L'affaire fut retenue à Dijon pour le 7 septembre. Pierre de Praelles et Jean Martenot, ceux mêmes qui avaient rédigé les mémoires, s'y rendirent pour soutenir les prétentions de la ville (2). Cependant chacun sentait que ce n'était pas là une petite affaire et l'on prit ses précautions: on paya *troys blancs pour ung sac de toille toute neuve fait pour mectre le procès de la ville contre Jehan Boudault, touchant le fait de la capitainerie* (3).

(1) « A esté païé audit receveur six gros pour ces journées, salaires et vacations d'avoir esté adjourner Jehan Boudault, baillif de Chasteau-Chinon, en son hostel de Cheneveaul, qui fut le jeudj et vendredj de la sepmaine de saint Bertheleme, pour répondre à ladite ville pardevant Mess<sup>rs</sup> du conseil à Dijon, touchant la requeste de ladite ville, pour faire annullé les lettres dont il se prétend aider touchant la capitainerie de ladite ville.

(2) Arch. d'Avallon. — Comptes de 1470 et 1471.

(3) Id , comptes de 1470.

L'instance est donc engagée, et, contre les habitudes de la procédure d'alors, l'affaire marche rapidement. Dès le 12 septembre, c'est-à-dire cinq jours après sa présentation, la Cour ayant ordonné une enquête sur les lieux, Boudault reçoit des Avallonnais une invitation judiciaire à comparaître à Avallon devant les commissaires enquêteurs, du 17 au 24 septembre. La mission des enquêteurs était d'examiner les titres de la ville et d'entendre les habitants et les retrayants (1) sur la coutume du pays au sujet des élections. Ils tiennent à cet effet plusieurs séances dont la dernière est du milieu de novembre. Des sergents étaient journallement à cheval pour aller requérir ceux qui pouvaient attester par dépositions les droits anciens de la ville.

Malgré l'instance, il paraît que Jean Boudault s'était installé d'office ; il agissait de son côté pendant que les officiers municipaux agissaient du leur, sans reconnaître son autorité et en refusant de payer son traitement. Ceux-ci avaient fait réparer eux-mêmes leurs fortifications et, sans la participation de Boudault, ils appelèrent Guillaume Raudot d'Oroux pour en faire la visite et la réception (2). Boudault se plaignit au duc de la persistance des Avallonnais à refuser de le reconnaître. Alors arriva cette nouvelle lettre dans laquelle Charles-le-Téméraire, tout en persistant dans son idée d'envahissement sur les libertés municipales, semble néanmoins marquer un peu d'hésitation.

(1) C'étaient les habitants des campagnes qui avaient droit de se retirer dans la ville, en cas de siège.

(2) Archives d'Avallon. Comptes des receveurs.

*Très-chiers et bien améz, écrivait-il à la date du 16 octobre, combien que par noz lettres patentes nous ayons nagaires commis et ordonné notre amé et féal escuier, conseiller et bailli de Chastelchinon, Jehan Boudault, en l'office de capitaine de notre ville d'Avalon, aux gaiges de cent livres tournois par an sur les deniers des rentes et revenus d'icelle notre ville et aux autres droiz, prouffiz et émolumens accoutuméz, et que ledit Jehan Boudault ait prins la possession dudit office de capitaine, et fait le service à ce pertinent, toutesfois, vous avez esté et estes reffusans de lui paier lesdits gaiges de cent livres, dont nous donnons merveilles. Et pour ce, très-chiers et bien amez, que notre plaisir est tel, que pour la garde et seurté de notredite ville, mesmement pour les apparances de guerre qui sont à présent, icellui Boudault soit paiez desdits gaiges, nous escripvons par devers vous et vous mandons et commandons expressément que lesdits gaiges de cent livres tournois vous paiez ou fetes paier, baier et délivrer audit Boudault ou à son certain commandement, par manière de provision, et jusques autrement en soit ordonné, selon le contenu en nosdites lettres patentes, sans plus de reffuz ou délay quelconque. Et se(si)cy après vous nous fetes deurement apparoir que lesdits gaiges soient excessifz ou que ne soiez tenu de les paier, nous y ferons et appoincterons tellement, soit en les modérant à moindre somme se(si) faire se doit ou autrement, que par raison devrez estre contens. Très-chiers et bien amez, notre Seigneur soit garde de vous. Escrip্ত en notre chastel de Hesdin le xvi jour d'octobre 1470.*

CHARLES.

Et plus bas : N. OROZ (1).

(1) Archives d'Avallon, fonds documents historiques.

Cette lettre était parvenue aux magistrats d'Avallon autour de la Toussaint. Pour toute réponse, le 2 novembre, ils envoyèrent le receveur à Dijon pour la communiquer au président du grand conseil, et en même temps pour ramener avec lui les commissaires délégués par la cour afin de hâter la conclusion de cette affaire (1).

Les 14 et 15 novembre on entendait encore des déclarations(2).

C'était une cause qui intéressait toute la province ; une question de principe était en jeu, on en causait un peu partout, les autres villes y prenaient intérêt, et chacun faisait ses conjectures sur son issue probable.

L'opinion des villes, c'est-à-dire de la bourgeoisie devait être favorable à notre cause qui était celle de tout le monde. Dans la noblesse, un parti s'était depuis longtemps formé contre les tendances absolutistes des ducs. Les juges, quoiqu'à la nomination du duc, devaient partager les sentiments de la bourgeoisie dans laquelle ils se recrutaient principalement, et un peu ceux des nobles. On avait donc lieu d'espérer une heureuse solution.

Les titres bien examinés, les dépositions des anciens entendues, la Cour reconnut en effet les droits de la ville. Elle va rendre son arrêt, mais dans une affaire où un prince souverain est intéressé, il y a des formes à garder. Aussi paraît-il que les juges donnèrent avis de leurs décisions au duc de Bourgogne avant le prononcé du jugement, et que celui-ci, pour éviter le scandale d'une con-

(1) Arch. d'Avallon. Comptes des receveurs.

(2) Arch. d'Avallon. Comptes des receveurs.

damnation, s'exécuta sans bruit. Nous ne savons comment il s'arrangea avec son protégé; nous voyons seulement que Jean Boudault, sans doute largement indemnisé par le duc, se retira du procès en laissant gain de cause à la ville. Le dimanche avant la Saint-André, c'est-à-dire le 25 novembre, un cousin du duc de Bourgogne, Claude de Montagu, seigneur de Couches et d'Époisses, écrivit par un exprès aux Avallonnais qu'il tenait de *maître Jacques Blanchot que Jehan Boudault estoit content de soy départir du procès qu'il avait contre la ville*(1).

Sur cette assurance donnée par un membre même de la famille ducale, on arrêta le procès. Sur la fin de novembre (semaine de la fête de saint André) on paya à *Claude Sonnoys ung franc pour son voiage d'estre aler à Dijon contremander les commissaires qui estoient commis à faire l'enqueste de ladite ville, touchant ladite capitainerie* (2).

Après cette victoire d'éclat qui sauvegardait le prince, persister dans le choix de Jean Dehan pour commander la ville, eût été trépigner lâchement sur le vaincu. Dehan avait fini son année, on lui paya le reste de son traitement(3) et l'on procéda à de nouvelles élections. On fit choix alors de *noble seigneur Eudes de Raigny* pour l'année suivante 1474.

Ainsi se termina à l'honneur de notre ville, cette action entamée contre le puissant duc de Bourgogne. Elle prouve, comme je le disais au commencement, l'esprit

(1) Idem.

(2) Arch. d'Avallon, loco citato.

(3) Arch. d'Avallon.

d'indépendance de nos pères et leur fermeté à soutenir leurs droits et leur liberté. Elle est aussi à la gloire des juges dont elle fait voir l'intégrité sous un régime que l'on regarde trop généralement comme l'expression du plus souverain arbitraire. Près de quatre siècles se sont écoulés depuis cet épisode. La civilisation a depuis lors fait, dit-on, bien des progrès ; mais trouverait-on dans nos annales politiques modernes beaucoup de traits empreints d'un aussi noble caractère ?

BAUDOUIN.

---

# NOTICE

SUR QUELQUES

## MÉDAILLES ROMAINES

TROUVÉES PRINCIPALEMENT A AVALLON OU DANS LES  
ENVIRONS PENDANT LE COURS DE L'ANNÉE 1860.

---

Je n'ai point à mentionner cette année un nombre aussi considérable de pièces que celles qui, l'année dernière, avaient été si généreusement offertes au Médailleur par M. Meunier, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Avallon ; mais je me plais et me plairai toujours à faire connaître le nom des donateurs qui contribueront de temps à autre à augmenter notre petit trésor numismatique.

---

### MONNAIES ET MÉDAILLES ROMAINES.

---

#### MÉDAILLES CONSULAIRES.

---

*Famille Servilia. — Rullus.*

A. Rulli, tête casquée de Pallas, à gauche (1).

(1) La lettre A désigne l'avvers ou côté principal de la médaille et la lettre R, le revers.

R. Servili m. f. bige, la victoire conduisant le char, une palme à la main.

*Simpulum* sous les pieds des chevaux.

Cette pièce a été trouvée aux abords de Vézelay, elle nous a été donnée par M. Doré-Zimmer, horloger dans cette ville.

---

*Famille Antonia. — Antoine le triumvir.*

J'ai reçu de M. Moreau, François, une pièce d'argent dont la description suit, et qui a été trouvée sur la voie romaine, partant d'Avallon, à 2 kilomètres de cette ville, sur l'ancien chemin de Girolles.

A. Aut. Aug. La galère égyptienne: III vir r. p. c.

R. Aigle romaine entre deux enseignes militaires. Leg. VI. restituée par Marc-Aurèle et Vêrus. Estimée 6 fr. dans l'ouvrage de Miounet. M. Houdaille-Aubert est possesseur d'une pièce absolument semblable, Lég. VII, trouvée dans les fondations du mur de la prison. Ce qui amènerait à croire que ces légions, dites d'Antoine, occupèrent à l'époque du Grand-Empire Romain et à partir du deuxième siècle de l'ère chrétienne, le poste fortifié du *castrum aballonense*.

---

EMPEREURS.

*Auguste.*

C. Julius Cæsar Octavianus naquit à Rome, l'an 63 avant J.-C., reçut du Sénat le titre d'empereur, 29 ans av. J.-C. et mourut l'an 14 de J.-C.

*Moyen Bronze.*

A. Cæsar pont max. tête laurée à droite.

R. Rom. et Aug. Autel chargé de caractères hiéroglyphiques ; Rome et la victoire sont debout, tenant des couronnes aux deux extrémités. Des pièces semblables ont été frappées en grand nombre, à Lyon, en l'honneur d'Auguste et de Tibère. Ces princes avaient permis que des temples et des autels leur fussent érigés, mais seulement dans les provinces. Celle dont nous parlons a été trouvée chez M. H. Ravisy dans la démolition d'un petit mur qui séparait la cour du jardin. Un Tibère, même facture, fut trouvé quand on creusa l'égoût de la rue de la Vachère et un second Tibère sur la place Saint-Julien, lors du pavage.

---

*Auguste et Agrippa.*

Agrippa naquit comme Auguste, l'an 63 av. J.-C. Il assura l'empire à ce prince par les victoires de Myles et d'Actium et mourut à l'âge de 51 ans, 12 ans avant Jésus-Christ.

*Moyen bronze.*

A. Têtes opposées d'Auguste et d'Agrippa, l'une avec la couronne de laurier et l'autre avec la couronne rostrale. Imp. divi f.

R. Col. Nem. Crocodile enchaîné à un palmier. Le crocodile, symbole de l'Égypte, désigne ici l'année où ce pays fut réduit en province, c'est cette même année qu'une colonie romaine fut établie à Nîmes. Ce revers

forme encore aujourd'hui les armoiries de la ville de Nîmes.

Cette pièce a été refrappée par deux D; (*decreto decurionum*) elle m'a été remise par M. Magdelénat le jardinier.

---

*Vespasien.*

T. Flavius Vespasianus, né à Réate l'an 7 de J.-C., proclamé empereur l'an 69, meurt après 10 ans de règne.

*Moyen bronze.*

A. Imp. Cæs. Vespan. cos. viii. p. p. tête laurée à droite.

R. Fides publica. Femme debout, tenant d'une main la patère et de l'autre une corne d'abondance.

Cette pièce a été trouvée auprès du temple de Janus, à Autun, et nous a été donnée, ces vacances dernières, par M. de Charmasse père.

---

TRAJAN.

M. Ulpius Nerva Trajanus adopté par Nerva, l'an 97 de J.-C. à l'âge de 44 ans, mourut à Sélinonte l'an 117.

*Argent.*

A. Imp. Caes. Nerva Trajan. aug. germ. tête laurée à droite.

R. En partie fruste... Cos. ii...

Cette pièce a été trouvée par un paveur, en ma présence, au bas de la rue Porte-Auxerroise, vis-à-vis le jar-

din de notre honorable président et par conséquent en dehors des murs de la ville.

---

ADRIEN.

P. *Ælius Hadrianus*, adopté par Trajan, parvint à l'empire en 117 et mourut à Baies à l'âge de 62 ans, après un règne de 21 ans.

*Grand bronze.*

A. Imp. Cæs. Trajanus Hadrianus aug.

R. Victoria Augusti. Victoire ailée marchant à droite.

Cette pièce m'a été rapportée de Metz par M. Barré, capitaine du génie.

---

ANTONIN-LE-PIEUX

Titus Aurel. Fulvius Antoninus pius, né l'an 86 de J.-C., fut adopté par Adrien et lui succéda 138, il mourut en 161, désignant Marc-Aurèle pour son successeur.

*Moyen bronze.*

A. Antoninus aug. pius p. p.

R. Tr. pot. cos. III. S. C.

Cette pièce a été trouvée, cette année même, dans la rue Saint-Julien, non loin de sa rencontre avec la rue Porte-Auxerroise.

Le sujet du revers est la visite de Mars à Rhéa Silvia, fille de Numitor et la reproduction de ce vers d'Ovide :

*Mars videt hanc, visamque cupit, potiturque cupitâ.*

---

### MARC-AURÈLE.

Marcus Ælius Aurelius Verus Antoninus naquit à Rome, l'an 121 de J.-C., succéda à Antonin l'an 161 et mourut à Sirmium l'an 180.

#### *Grand bronze.*

Magnifique exemplaire, d'une belle patine, trouvé à Avallon sous le pavé, à l'entrée de la rue de Paris et remis à M. l'ingénieur Desnoyers qui nous en a gratifié avec sa bienveillance accoutumée.

A. Imp. Cæs. M. Aurel. Antoninus Aug p. m. tête laurée à droite.

R. Saluti Augustor. tr. p. xxii. à l'exergue, cos iii.

La déesse Hygie tient la lance d'une main et de l'autre une patère qu'elle présente à un serpent dressé sur un autel. S. C.

Cette pièce égale en beauté le *Commode* si bien conservé qui fut trouvé en 1845 dans les fondations de la maison de M. Hottot, rue de Lyon.

---

### JULIE MAMMÉE.

Mère d'Alexandre Sévère, contribua à élever son fils à l'empire et fut massacrée avec lui l'an 235 de J.-C.

*Moyen bronze.*

A. Julia Mammæa Augusta. Tête à droite, cheveux disposés en forme de casque.

R. Vesta. La déesse debout s'appuie sur la haste et tient dans sa main droite le Palladium. S. C.

Cette jolie pièce trouvée dans les décombres de la place Saint-Julien, m'a été remise par M. Baudot, secrétaire de la mairie.

---

**CLAUDE II.**

Marcus Aurelius Claudius, surnommé le Gothique à cause de ses victoires sur les Goths, parvint au trône en 268 et mourut deux ans après en Pannonie.

*Petit bronze.*

A. Imp. C. Claudius Aug.

R. Jovi Victori. Jupiter lançant la foudre.

Cette pièce a été trouvée avec plusieurs monnaies françaises dans les dépendances du château de Thisy, appartenant à M. Montarlot. Le médaillier renferme bon nombre de pièces de cette époque si tourmentée; les unes provenant des anciennes fouilles de Montmarte et données par M. Ravisy père, d'autres ont été trouvées au Pontot dans la Nièvre et m'ont été gracieusement cédées par M. Alloury.

---

**DIOCLÉTIEN.**

C. Val. Jovius Diocletianus, né à Dioclée, près de Salone, en Dalmatie, l'an 245 de J.-C. associa à l'empire

Maximien-Hercule et deux Césars, Constance et Galerius, puis il abdiqua en 305 et mourut en 313.

*Moyen bronze.*

A. Imp Diocletianus Aug.

R. Genio populi romani. Les initiales S, F, dans le champ.

Cette pièce fut trouvée au Vault, dans le jardin du presbytère, et donnée par M. l'abbé Pion, vicaire de Saint Lazare.

---

## MONNAIES ET MÉDAILLES.

### DONS DIVERS.

MM. Hérardot, avoué, demi écu de Louis XV, 1731, écu à la couronne.

G. Benot, huitième d'écu, Louis XV, 1720. Lettre monétaire, R. Orléans.

Barré-Hérardot, un sou du bas Canada. Une pièce arabe.

Richard, préposé aux assurances, pièce turque de Mahmoud II.

Gariel, Ernest, par l'intermédiaire de M. F. Garnuchot, un jeton de 1613.

Raynaud, professeur de musique, médaille de la mort du duc d'Orléans.

Albert-Hottot, blanc de Charles VI, trouvé à Cravant.

R. Baudenet, jetons de l'échevinage de M. Prevost, 1661. 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> élection de M. Voysin.

MM. J. Hélie, obélisque de Luxor; poids de Philippe III, roi d'Espagne.

M<sup>me</sup> Richard, de Marciilly, Constance Chlore et un double de Gaston d'Orléans.

MM. De Charmasse, un jeton, hoc opus, hic labor. — De Vismaugé, Italia libera. Dio lo vuolè. 5 lire. 1848.

Darcy, archiprêtre, denier de 1614, trouvé dans son jardin tenant à l'église.

G. Montarlot, obole d'Auxerre, Carolus, à croix aiguillée. — Charles VIII pour le Dauphiné. — Denier tournois de Louis XIII, 1629.

Gascard, de Guillon, billon des États-Unis, 1802, Jefferson. Gordien en arg.

F. Moreau, Guillaume Henri, prince d'Orange, trouvé dans le terrassement de l'école communale. C'est le père de Guillaume III, roi d'Angleterre.

Ad. Jouvenot, sou piémontais de l'an 9. Visite de S M. Imp. à Lille. Elisabeth Petrowna, fille de Pierre-le-Grand, qui a régné de 1744 à 1762.

Fèvre, pépiniériste, régence du duc d'Orléans, 1715-1723.

Candras, Abel, élève de 4<sup>e</sup>, médaille de Saint-Benoît.

Péria, deux assignats de l'an II<sup>e</sup> de la républiq.

Lottin, F., jeton de 1624.

Adrien Desnoyers, un heller.

Cacot, maître paveur, demi-obole d'Auxerre,

trouvée dans la rue qui mène à la halle, et deux douzains de Henri III, portant les dates de 1583 et 1588.

MM. Gaulon, employé des ponts-et-chaussées, blanc de Henri V, Francorum et Angliæ rex, 1422.

Levallois, également employé des ponts-et-chaussées, Septime Sévère, en argent, trouvé, mais il y a quelques années, aux Grandes-Châtelaines.

**BARDIN.**

---

# NOTE

SUR

## L'ANCIENNE ROUTE

D'AVALLON A CHASTELLUX.

---

Dans le questionnaire archéologique qui fut adressé par M. le ministre à notre Société; se trouve cette demande : « Existe-t-il dans l'arrondissement des fragments de chaussée ferrée passant dans le pays pour une voie romaine ? » Chacun de vous connaît la direction et le parcours de la voie d'Agrippa dans notre arrondissement. Notre réponse à cela était facile. Mais, ce à quoi nous n'aurions jamais pensé sans un concours de circonstances des plus singulières, c'est la découverte d'une voie d'une importance secondaire, il est vrai, mais qui cependant présente un certain intérêt, puisqu'elle faisait communiquer le *castrum aballonense* avec le Morvand. Vous voyez que je veux parler de l'ancienne route de Chastellux.

Nous savons tous que la route actuelle d'Avallon à Chastellux fut refaite, au moins en grande partie, à la fin du siècle dernier, et la génération qui nous a précédés a vu construire le pont qui a donné son nom à une

partie de notre faubourg du Cousin. Mais cette route a-t-elle été toujours celle de Chastellux, de Lormes, du Morvand ? Le chemin du Morvand ne prenait-il pas autrefois une autre direction ? ou la route actuelle n'est-elle que l'ancienne, avec certaines rectifications qui devinrent nécessaires, quand les communications furent plus fréquentes ? Dans cette dernière hypothèse, pour aller à Chastellux, on descendait le pavé de Cousin-le-Pont, on passait la rivière en amont du pont actuel, on suivait pendant quelque temps le bord de l'eau, puis le chemin s'élevait rapidement dans le petit vallon qui part de l'étang Borot, et venait aboutir sur la route actuelle un peu avant les Petites-Châtelaines. On montre encore, à l'appui de cette opinion, un reste de chaussée à pentes fantastiques, qui existe à Chastellux de chaque côté du pont. Enfin, entre Avallon et Chastellux, dans la gorge du ruisseau de Montmain, on cite quelques parties de chaussées empierrées. Ce seraient, dit-on, des parties qui furent abandonnées, quand on construisit la route actuelle.

Je viens aujourd'hui soutenir la thèse contraire. Pour moi, la direction de l'ancienne voie était toute différente, et voici les preuves que j'apporte à l'appui. M. Baudouin, notre archiviste, trouva, il y a quelque temps, dans les papiers de la Mairie, une pièce constatant des dépenses faites dans le xv<sup>e</sup> siècle pour reconstruction du Pont-Clairéau détruit par une inondation. On y mentionne des fournitures faites pour madame de Chastellux contribuant pour sa quote part, parce que ledit pont était traversé par la route de Chastellux à Avallon. Notre confrère n'a pu malheureusement retrouver cette pièce, dont j'aurais été heureux de citer les passages concluants. M. Jordan nous a lu, dans la dernière réunion, un extrait du rapport d'un intendant de Bourgogne, en 1660 environ, qui, parlant de la commune d'Avallon, ne cite qu'un pont sur le

Cousin, et ce pont n'était autre que le pont Claireau. Enfin une pièce du siècle dernier que j'ai eue entre-mains, est un plan qui désigne le chemin passant par le pont Claireau sous le nom de route de Chastellux à Avallon. C'est une pièce officielle, il n'y a pas de doute à avoir. Pour atteindre le pont Claireau, il fallait nécessairement descendre le pavé de Cousin-la-Roche, et traverser ce faubourg. Mais après avoir passé le pont, où se dirigeait la route? Le plan qui accompagne la pièce mentionnée ci-dessus, nous la montre comme laissant, à peu de distance de ce pont, la nouvelle route de Quarré, pour monter, en face du moulin Blondeau, la ruelle connue sous le nom de Ruelle-Creusc. Elle aboutissait par conséquent au bas des champs qui dépendent de la propriété des Alleux. Le plan l'indiquait comme passant au milieu de ces champs; mais cette indication peut être regardée plutôt comme un trait de plume de géomètre, que comme un renseignement bien positif. Mais après, où allait-elle? Il y a plusieurs années, j'avais remarqué sur le chemin qui va des Petites-Châtelaines au pré de Montmain, à l'endroit culminant, une chaussée parfaitement conservée et le coupant à angle droit. J'avais suivi cette dernière sur une longueur de plus de cinq cents mètres, à travers bois. Elle formait une saillie sur le sol environnant, et, sauf quelques arbres clairsemés, était dépourvue de végétation. La direction de ce chemin me semblait indiquer que d'une part il allait aux Alleux, de l'autre il aboutissait au-dessus de la dernière maison des Petites-Châtelaines. M. Baudouin, à qui je communiquai à ce moment-là ma découverte et mes conjectures, me dit que les Alleux n'avaient jamais été une position assez importante pour l'établissement d'une voie spéciale. Il n'admettait ni le camp romain, ni celui du roi Robert. Mais cela nous éloigne de notre chemin, revenons-y. Notre savant archiviste ne

connaissait, dans ce temps-là, aucune des pièces dont j'ai parlé plus haut. Le jour où elles lui tombèrent sous la main, ce fut pour lui un trait de lumière. La partie de chaussée était la suite de la route que le plan lui avait indiquée.

Nous avons visité ensemble les localités, et nous avons vérifié facilement, à l'inspection du terrain, que nos prévisions étaient exactes. M. Ragon, agent-voyer de l'arrondissement, et qui fait partie de notre Société, nous ayant entendu parler du résultat de nos recherches, nous proposa de mettre à notre disposition des cantonniers pour fouiller le sol et constater l'existence et la direction de la voie là où nous l'avions vue, et la poursuivre plus loin, s'il était nécessaire. Nous prîmes rendez-vous pour la semaine suivante, et tous les deux, au jour dit, suivis de nos cinq hommes avec pelles et pioches, nous partions à la découverte, ou mieux à la constatation de nos prévisions.

Nous avons suivi la voie jusqu'au-dessus de la Rue Creuse sans rien fouiller. Là, quelques coups de pioche furent donnés. Le résultat, il faut l'avouer, ne fut pas satisfaisant; mais on trouva sur le bord de l'escarpement qui donne sur le ruisseau de Montmain, un remblai de près de deux mètres au fond duquel nous avons rencontré quelques fragments de poterie romaine. Ne pouvant fouiller dans le champ, dit le Haut-dès-Champs, et qui fait partie de la propriété des Alleux, nous l'avons traversé suivant la direction présumée. Puis sur le bord du bois qui le sépare du Champ-Goujon, nous avons trouvé une large charrière qui, traversant le bois, va d'un champ à l'autre. Pour M. Baudouin et pour moi, c'était le prolongement de notre chemin. A la simple vue, nous reconnûmes des traces de chaussée empierrée, et la pioche nous la montra entière en plusieurs endroits. De

là, elle nous conduisit au Champ-Goujon, dont elle suit le bord. Les fossés de ce champ nous ont semblé en présenter la coupe. Nous n'y avons point fait travailler, nous avons hâte d'arriver à la chaussée que je savais exister plus haut. Là, nous avons fait pratiquer, sur une longueur de 3 à 400 mètres; cinq fouilles; qui nous ont permis d'établir que, sur toute cette étendue, la voie existait bien conservée, d'une largeur constante de 3<sup>m</sup> 90 et dans la même direction sur tout ce parcours. Notre honorable Président, qui vint alors nous rejoindre, put constater le résultat de nos recherches. Seulement, à la fin de la journée, nous fûmes un peu déroutés. La direction de la voie changeait, elle s'enfonçait dans un fourré un peu difficile. Huit jours après, par des fouilles rapprochées, nous sommes parvenus à retrouver des traces bien visibles de notre chemin. Il montait dans une charrière un peu étroite, et arrivait au plateau. Ici, dans une troisième journée, nous l'avons suivi jusqu'au point où il coupe la route de Lormes, un peu avant les Grandes-Châtelaines. Il forme saillie sur le sol environnant, et il a une direction constante; seulement il est plus dégradé.

Maintenant, de l'autre côté de la route, se trouvent des champs. Si nous n'avions pas eu d'autres renseignements, nous y aurions cherché un prolongement de la direction trouvée. Mais nous savions qu'au delà des Grandes-Châtelaines, le chemin de Serée, qui passe près des ruines du bois des Chagnats, était empierré sur une assez grande longueur, et qu'il faisait suite à la direction connue. Nous avons mieux aimé vérifier d'abord ce fait, en remettant à plus tard pour compléter la lacune. Les résultats ont été tels que nous les avions prévus. Nous avons retrouvé notre chemin, large de 3<sup>m</sup> 90, d'abord aux Grandes-Châtelaines dans le pâtis qui fait l'angle entre la route d'Uzy

et celle de Lormes. Là, une grande quantité de débris de tuiles et de poterie romaine se trouvent sur la chaussée. Cette dernière se continue dans le chemin dont j'ai parlé plus haut, sur une longueur de 4,200 mètres sans interruption. Elle est sur le plateau. On ne comprend pas comment la route actuelle de Lormes a pu quitter cette direction.

Quand le chemin commence à descendre, on ne trouve plus trace de chaussée, et, je l'avoue, j'ai été pris alors d'un sentiment de découragement. Malgré de nombreux sondages faits d'abord de dix mètres en dix mètres, puis de mètre en mètre à partir de l'endroit où nous en avons, pour la dernière fois, reconnu l'existence, plus de trace de voie. M. Baudoin, qui, lui-même, quelques jours auparavant, avait examiné le reste du chemin jusqu'aux ruines, m'avait ôté tout espoir de rien retrouver. Cependant je résolus de faire une dernière tentative. Je repris avec mes hommes notre travail d'investigation où nous l'avions laissé ; seulement, au lieu de faire des sondages, puisque nous n'avions plus d'indices, nous partîmes du dernier point reconnu en nous dirigeant sur la Grange-du-Bois, et en examinant attentivement de tous côtés pour voir si nous n'en découvririons pas quelque trace. Avant d'arriver à la ferme même, nous avons à traverser au grand chemin creux qui va de Montmardelin à Island, et qui coupe perpendiculairement la direction que nous suivions.

Au point où il coupe la ligne de faite qui sépare le vallon de Montmain de celui du ru d'Aillon, nous avons reconnu de chaque côté du chemin et sur le sommet de la berge, des restes bien évidens de chaussée empierrée. D'après cela, le chemin perdu, au lieu de descendre, comme nous l'avions présumé, s'était maintenu sur la ligne

de faite depuis le point où nous l'avions laissé jusqu'à celui où nous le retrouvions.

Maintenant, il faut bien le dire, de là jusqu'aux ruines, plus rien. Nous avons eu beau, par des fouilles, chercher à prolonger jusque-là les indications que nous venions de trouver, et dans tout le parcours de là aux Chagnats, visiter tous les points où nous pourrions rencontrer quelques indices, tout cela fut inutile. On aborde la *villa* par deux chemins, l'un qui, passant, à la jonction des deux ruisseaux qui l'enferment, y va directement, l'autre qui continue en se dirigeant vers Saint-André et passe à côté. Ni l'un ni l'autre ne sont empierrés. Voulant utiliser le reste de la journée, nous sommes entrés au milieu des monceaux de pierres et de tuiles. J'y avais remarqué un chemin qui en sort en se dirigeant vers Saint-André. Quelques coups de pioche nous ont fait voir une belle voie bien ferrée et semblable en tout pour la largeur et la construction, à celle que nous avons suivie et perdue. Comment cette dernière se relie-t-elle avec la première? Ici la conjecture la plus probable, à l'inspection des lieux, serait que l'on entraît aux ruines par le dernier endroit trouvé en faisant un grand détour. Mais il faudrait des preuves plus positives pour l'affirmer.

La saison trop rigoureuse (nous étions à la fin de décembre), les journées bien courtes, et la distance un peu grande des Chagnats à Avallon, tout cela nous a déterminés à suspendre nos travaux, qui cependant me paraissent présenter assez d'intérêt pour devoir être continués plus tard.

D'après toutes ces recherches, l'existence d'une route d'Avallon à Chastellux, plus ancienne que celle qui existe actuellement, me semble suffisamment démontrée. Cette voie était-elle une voie romaine pareille à celle d'Agrippa? Non, certainement non; mais elle était romaine, c'est-à-

dire qu'elle servait de chemin de grande communication à la fin du bas Empire. Deux faits me semblent venir à l'appui de cette assertion. Elle partait du *castrum abal-lonense*, et elle se dirigeait vers les ruines d'une ville romaine, ou mieux passait entre deux agglomérations de ruines romaines; à gauche celles de la Bouchoise, les uns et les autres annonçant la présence d'un établissement romain d'une certaine importance. A droite celles de la villa romaine où a été trouvée la mosaïque.

Le second fait est l'existence d'une grande quantité de tuiles et de poteries romaines dans les matériaux de la partie de chaussée qui se trouve aux Grandes-Châtelaines. La suite des recherches nous fournira, je l'espère, d'autres preuves à l'appui de l'opinion que j'ai cherché à établir dans cette note.

F. MOREAU.

# TABLE DES MATIÈRES



	PAGES
Liste des membres de la Société . . . . .	III
Rapport de M. Jordan . . . . .	VIII
Les Maréchaux de France de l'Avallonnais . . . . .	I
Éloge historique sur Vauban . . . . .	45
Un document inédit sur Vauban . . . . .	52
Notice sur les tombeaux de Quarré-les-Tombes . . . . .	59
Lutte municipale entre Charles-le-Téméraire et les Avallonnais au xv <sup>e</sup> siècle . . . . .	80
Acquisitions du Médaillier d'Avallon en 1860 . . . . .	93
Note sur l'ancienne route d'Avallon à Chastellux . . . . .	103

---